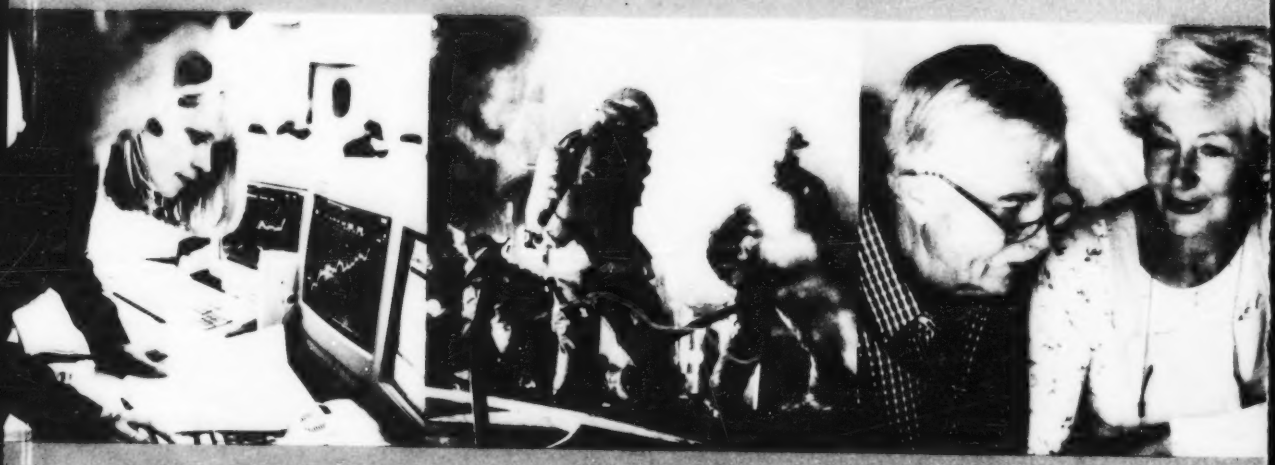

OMERS

Rapport annuel 2000

## Croissance de l'actif depuis 1974

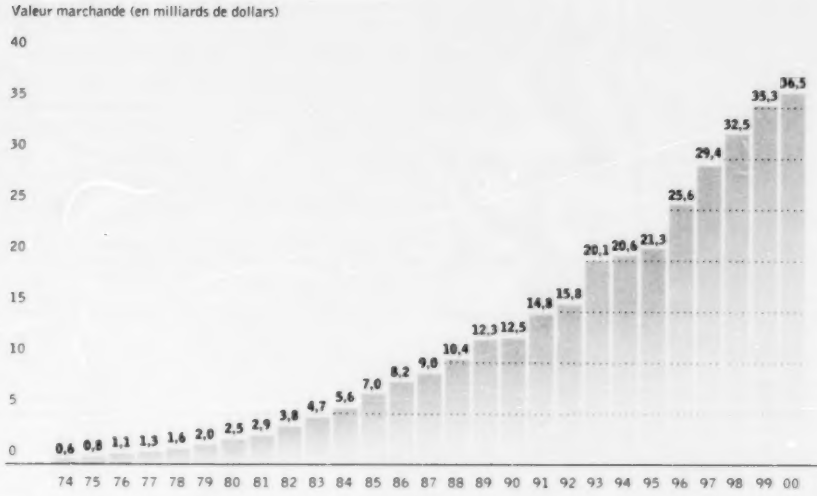


## Croissance des rentes versées

## Taux de rendement OMERS c. objectif de provisionnement

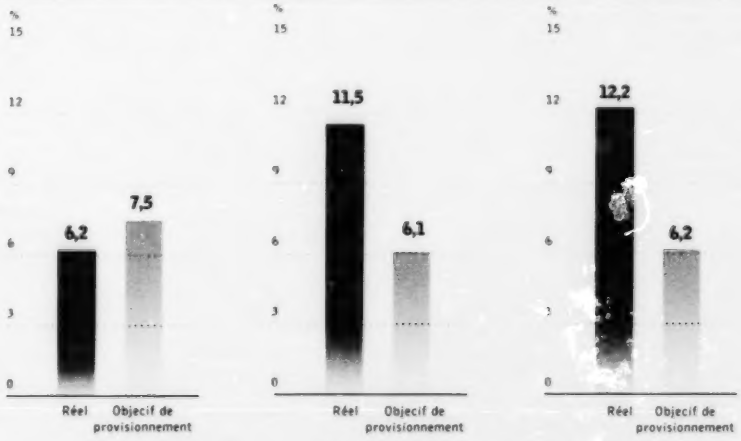

## Composition de l'actif

AU 31 DÉCEMBRE 2000

| | |
|---|---|
| Obligations à rendement réel | 2,1 % |
| Titres à revenu fixe | 25,8 % |
| Actions | 59,1 % |
| Biens immobiliers | 13,0 % |
| Total | 100,0 % |

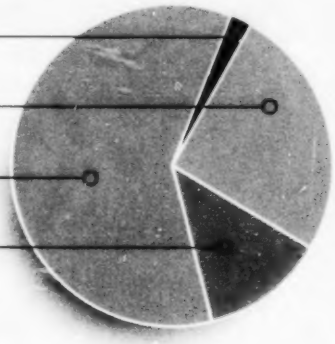

## Actif et passif actuariels

AUX 31 DÉCEMBRE

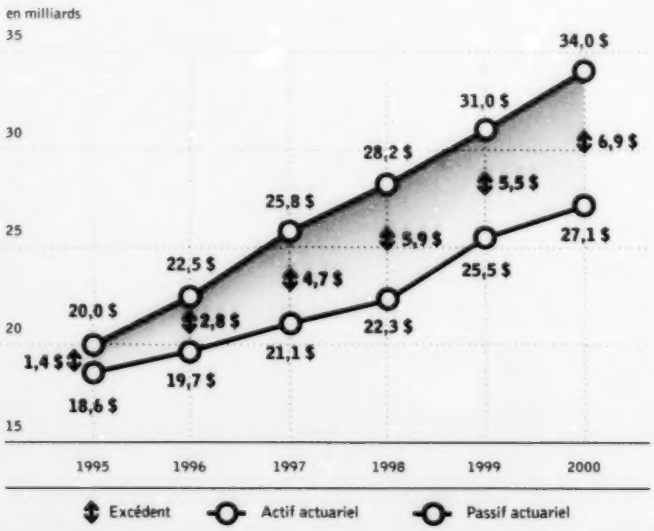

Optimisation

Capacité concurrentielle

101-07444/

Avec 295 000 participants et plus de 1 000 employeurs qui comptent sur nous, nous sommes parmi les régimes de retraite les plus importants au Canada. OMERS s'engage à fournir des prestations concurrentielles et des services d'administration et de placement selon le meilleur rapport coût-efficacité.

L'optimisation, nous la pratiquons au quotidien lorsque nous gérons le régime et répondons aux attentes des participants. Nos résultats de placement garantissent la protection contre l'inflation des prestations de retraite. Par rapport aux autres régimes de retraite en cogestion, nous pouvons offrir des cotisations qui sont parmi les plus basses grâce à notre gestion productrice d'excédent.

NINTH
3RD
2ND
LAST
HIGH
BOW
STRI

# concurre

# Capacité ntielle

Nous cherchons à nous distinguer dans notre secteur en fournissant des services de retraite dans des conditions économiquement avantageuses. Nos participants exigent et méritent des prestations et services de retraite d'une valeur rigoureusement optimisée. Et nous les fournissons.

# Optimisation

Depuis la création du régime OMERS, nous avons assuré la protection des rentes de retraite des participants par une gestion productrice d'excédent. Notre réussite s'explique en grande partie par notre stratégie de placement. En 2000, nous avons affiné notre politique de composition de l'actif pour être mieux en mesure de répondre aux besoins à long terme en matière de retraite de tous les participants au régime. Comme le régime est entièrement provisionné, un excédent nous permet de procéder périodiquement à des améliorations des prestations et à fournir d'autres avantages à tous les intéressés.

L'optimisation n'est pas uniquement d'ordre monétaire. Nous avons aussi procédé à des améliorations tangibles à l'intention des employeurs, des employés et des retraités par la cogestion de la régie visant à faire d'OMERS un organisme de retraite qui appartienne à tous ses intéressés et qui soit transparent, responsable et rentable.

Notre engagement envers les participants et les employeurs ne se limite pas à notre rôle de représentation au Conseil. Nous avons toujours eu pour habitude de consulter les participants sur les projets de modification majeure du régime. Nous n'avons jamais autant consulté les intéressés qu'actuellement; nous leur avons d'abord demandé en 2000 leur opinion sur la gestion de l'excédent; et cette année nous leur demandons de s'exprimer sur notre régie future.

## Consultation sur l'excédent

Ces trois dernières années, nous avons fréquemment consulté les intéressés au sujet de l'excédent. En 2000, nous leur avons de nouveau demandé des suggestions sur la meilleure façon de gérer l'excédent qui perdure. Nous avons

**Peter Leiss**

reçu des réponses écrites de 18 groupes d'employés et de 19 groupes d'employeurs, et plus de 900 réponses par l'intermédiaire de notre site Web. Nous avons aussi commandité une consultation téléphonique professionnelle auprès de 800 participants actifs, retraités et employeurs.

Un consensus clair et net n'a pas émergé de ces consultations, ce qui n'a rien d'étonnant car, dans l'ensemble, les employés et les retraités accordent la préférence aux mesures permanentes d'amélioration des prestations alors que les employeurs préfèrent éviter les solutions susceptibles d'entraîner une augmentation des cotisations à l'avenir.

Suite à ces consultations, le Conseil dut élaborer des recommandations justes et abordables qui tiennent compte, dans de justes proportions, des intérêts des différents intéressés. Les recommandations ont porté sur la prolongation de un an, soit jusqu'à la fin de 2002, de l'interruption du versement des cotisations pour les participants actifs et les employeurs. Nous avons aussi demandé au gouvernement, à qui il appartient de prendre la décision définitive en matière de modification du régime, d'approuver l'amélioration à vie des prestations de retraite d'OMERS par une nouvelle réduction du pourcentage de coordination avec le RPC et de permettre aussi le ralentissement de l'élimination progressive du programme actuel de retraite anticipée.

## Suffisance du provisionnement

Les consultations ont révélé que des intéressés se demandaient si le régime serait suffisamment provisionné en cas de ralentissement économique.

Étant donné la forte instabilité qui caractérise les marchés financiers, cette question nous préoccupe aussi. Nous avons demandé au gouvernement

fédéral de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que la limite d'excédent actuelle de 110 pour cent du passif soit augmentée et permette une meilleure planification à long terme. Cette modification nous permettrait de constituer une réserve de protection contre la chute imprévue des valeurs d'actif ou la hausse inattendue du coût des prestations futures.



## Sur la voie de l'autonomie

Par le processus de consultation, les intéressés ont exprimé leur confiance en OMERS. D'ailleurs, nombreux sont ceux qui considèrent qu'OMERS, et non la province, devrait assumer la responsabilité des modifications du régime. Nous le pensons aussi.

OMERS examine la question d'une nouvelle relation avec la province depuis 1995. En 2000, le gouvernement de l'Ontario a accepté d'envisager le transfert à OMERS de la responsabilité de la nomination des membres du Conseil et de la modification du régime. Des conditions prévoient la protection des intérêts des contribuables et favorisent la participation plus active des employeurs. Le gouvernement a chargé OMERS de s'occuper des consultations auprès des employeurs, des employés, des retraités et de leurs associations, et de recommander la meilleure façon d'exécuter ce transfert de responsabilité.

Nous visons notamment un cadre de régie qui permette d'accélérer l'application des modifications du régime après leur approbation par le Conseil en cogestion. Les participants au régime n'auraient plus à attendre longuement l'approbation législative pour bénéficier des effets positifs des modifications du régime. Mais nous tenons toutefois à conserver ce qui

a fait la force d'OMERS pendant près de 40 ans. Quel que soit le modèle de régie retenu, nous devons absolument maintenir une juste représentation des divers participants au régime et continuer de profiter des économies d'échelle accessibles à un régime de grande envergure comme le régime OMERS.

## Schéma de résolution

Le processus de consultation devrait s'achever en 2001 pour qu'en 2002 nous puissions soumettre une recommandation au gouvernement sur les modalités de prise en charge de la responsabilité en matière de nomination des membres du Conseil et de modification du régime. Nous invitons tous les participants et les employeurs, ainsi que les associations qui les représentent, à exprimer leurs attentes. Nous avons pour objectif de conserver les atouts d'un organisme efficace et focalisé, qui favorise l'intégration harmonieuse et l'optimisation continue pour tous les intéressés. Nous devons simultanément trouver une solution qui confère à OMERS le pouvoir décisionnel nécessaire pour prendre, dans les meilleurs délais, des décisions sur les modifications du régime et autres questions qui sont toutes dans l'intérêt de ceux qui financent le régime.

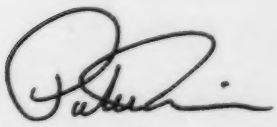

Peter Leiss, *président du Conseil*

# Capacité concurrentielle

OMERS gère un régime de retraite particulièrement concurrentiel dans l'intérêt des participants au régime, des administrations locales et, par leur intermédiaire, des contribuables de l'Ontario.

Par notre stratégie axée sur les résultats à long terme, nous avons facilité la vie des participants retraités sur le plan financier, permis à des milliers de travailleurs de partir en retraite anticipée en toute dignité et, grâce à de longues interruptions du versement des cotisations, laissé davantage d'argent dans la poche des hommes et des femmes au service de municipalités, conseils scolaires, bibliothèques, services de police et de lutte contre l'incendie, sociétés d'aide à l'enfance et autres organismes locaux.

Leurs employeurs ont, eux aussi, profité des avantages découlant de l'excédent sous forme d'interruption du versement des cotisations. Cet avantage s'est traduit par une réduction de leurs frais d'exploitation et a renforcé l'avantage concurrentiel de l'économie de la province en allégeant les pressions qui s'exercent sur les contribuables locaux. Ces deux dernières années et demie, l'interruption du versement des cotisations a permis aux administrations locales de réaliser plus de un milliard de dollars d'économies.

## La vision devenue réalité

Il y a près de 40 ans, l'assemblée législative de l'Ontario jugea judicieux de regrouper les cotisations de retraite pour qu'elles soient gérées par un seul organisme et pour garantir un revenu de retraite à tous les employés des administrations locales. Ces administrations bénéficièrent d'avantages de coût-efficacité du fait qu'un seul grand organisme peut se permettre de retenir les services des meilleurs administrateurs de régimes et spécialistes des

Dale E. Richmond

placements sur les marchés financiers. Nombre de villes et villages, et d'organismes locaux se virent en mesure de fournir des prestations de retraite à leurs employés, ce qui aurait été hors de leur portée en tant qu'administration isolée. Les participants purent conserver leurs prestations acquises dans le cadre du régime OMERS lorsqu'ils changeaient d'emploi pour passer au service d'autres administrations locales n'importe où en Ontario.

La vision originale continue de garantir des prestations de retraite concurrentielles qui, tout au long des années d'existence d'OMERS, ont été améliorées chaque fois qu'un excédent suffisant l'a permis. Notre capacité de tenir notre promesse d'une rente de retraite améliorée à des personnes engagées dans des cheminements de carrière très divers est une de nos réalisations parmi les plus remarquables.



## Les meilleures prestations de leur catégorie

Une étude comparative effectuée récemment qui porte sur huit grands régimes de retraite du secteur public a confirmé notre supériorité concurrentielle :

- par rapport aux autres régimes de retraite cofinancés, nos taux de cotisation normaux sont les plus bas;
- nous offrons actuellement les mesures d'incitation à la retraite anticipée non réduite les plus intéressantes, notamment un âge de retraite inférieur à celui prévu par la plupart des régimes.
- nos prestations de survivants sont en tête de liste;
- nous sommes le seul régime de retraite à offrir une interruption du versement des cotisations complète et prolongée aux employeurs et aux employés;
- notre mesure de protection à 100 % contre l'inflation est à la hauteur de ce qu'offrent les autres régimes dominants;

- lorsque la province l'aura approuvée, notre proposition de coordination avec le RPC (qui se traduira par une augmentation immédiate des retraites pour les retraités de plus de 65 ans) sera parmi les meilleures qui soient offertes dans le domaine.

## Un régime remarquablement avantageux

Nous cherchons à nous distinguer dans notre secteur, notamment en fournissant des services de retraite dans des conditions économiquement avantageuses. Des études indépendantes révèlent que notre taille et notre efficience nous permettent de réduire considérablement nos coûts grâce aux économies d'échelle et à la spécialisation de la direction, avantages inaccessibles aux régimes de moindre importance. Du fait de notre taille, nous disposons des moyens de retenir les meilleurs gestionnaires professionnels chargés de l'administration du régime, des placements de la Caisse et des services généraux.

Moyennant un taux de cotisation raisonnable, les employeurs bénéficient de services administratifs fiables et avantageux qui sont les instruments de la sécurité à la retraite de leurs employés. Les employeurs profitent aussi du fait qu' OMERS se charge de la surveillance, de l'analyse, de la recommandation et de la mise en œuvre des modifications et améliorations appropriées à l'administration du régime et aux droits des participants.

## Un investisseur concurrentiel

Nous avons aussi mis en place un des organismes de placement parmi les plus concurrentiels du secteur des caisses de retraite au Canada. Notre stratégie de placement et nos politiques de répartition de l'actif maximisent les rendements de nos placements tout en respectant les directives de gestion prudente des

risques. Par leur compétence et leur diligence nos spécialistes des placements ont régulièrement dégagé un excédent d'actif investi pour garantir les retraites futures. En outre, nos résultats de placement ont permis à notre Caisse de retraite de se classer ces quatre dernières années dans le premier quartile des grandes caisses de retraite du Canada.

## Régime de retraite préféré

Pour OMERS, il est impératif que le régime soit toujours hautement concurrentiel afin de réduire les risques, de minimiser les frais de fonctionnement et d'accéder aux meilleurs placements financiers. Si nous faisons un tel effort, c'est parce que nous avons pour principe de gérer le régime OMERS comme si les employeurs locaux et leurs employés pouvaient choisir de participer à un autre régime de retraite. Cela nous oblige à nous distinguer dans notre catégorie en fournissant le régime le plus économiquement avantageux et les meilleurs services possibles aux participants.

## Remerciements

Je tiens à remercier le Conseil pour avoir brillamment fait preuve de leadership au cours de l'exercice lorsqu'il a été confronté à des enjeux stratégiques majeurs. Je remercie aussi nos employés qui ont su maintenir un professionnalisme de premier ordre au service de tous les intéressés.

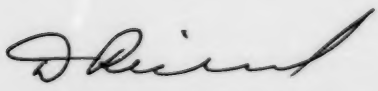

Dale E. Richmond, *président-directeur général*

## LA GESTION D'UN ORGANISME DE SERVICE EFFICACE

Notre engagement ne se limite pas à fournir à nos participants des prestations de retraite concurrentielles sur lesquelles ils peuvent compter pour former la base solide de leur revenu de retraite. Notre objectif consiste à fournir un service de la plus haute qualité possible dans le cadre de toutes nos activités.

## Objectifs

En ce qui concerne les retraités, notre rôle le plus crucial consiste à verser les prestations de retraite promises à chaque participant, à temps et mois après mois. En ce qui concerne tous les intéressés, soit les retraités, les participants et les employeurs, notre objectif dominant consiste à fournir un service de la plus haute qualité possible dans le cadre de toutes nos activités. Il nous faut à cet effet gérer prudemment le régime pour pouvoir fournir des prestations de retraite garanties et concurrentielles moyennant des frais raisonnables basés sur des taux de cotisation stables.

## Administration des retraites

La rente de base garantie par OMERS est calculée à raison de 2 % des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant multipliés par le nombre d'années de service crédité, jusqu'à concurrence de 35 ans. Les participants qui comptent 35 années de service crédité ne versent plus de cotisations. OMERS prévoit une prestation de raccordement supplémentaire à l'intention des participants qui partent en retraite anticipée; elle s'élève approximativement à la prestation du Régime de pensions du Canada (RPC) qu'ils toucheront à 65 ans. À cet âge-là, la rente d'OMERS est intégrée avec celle du RPC.

Les rentes varient considérablement d'un participant à l'autre du fait de la grande diversité propre au régime OMERS. Le salaire moyen en 2000 s'élevait à environ 42 200 $ et la nouvelle rente de retraite moyenne s'élevait à 17 864 $.

Le chiffre des rentes de retraite versées aux retraités a augmenté de 99 millions de dollars pour atteindre 916 millions de dollars en 2000 du fait que le nombre des retraités a augmenté de 6 % et s'est chiffré à 79 736 personnes, ce qui comprend les participants qui touchent des rentes d'invalidité, les conjoints survivants et enfants à charge.

Sur les 6 759 nouvelles rentes de retraite traitées en 2000, 67 % correspondaient à des retraites anticipées. En 1999, le chiffre des nouvelles rentes de retraite était de 5 700 et près des trois quarts correspondaient à des rentes de retraite anticipée.

## Augmentation du nombre des participants

Le nombre des participants à notre régime a continué d'augmenter, en partie en raison d'une reprise des recrutements locaux pour pouvoir répondre aux plus fortes demandes

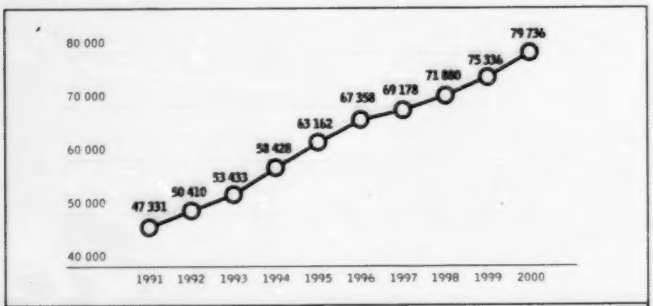


**Croissance du nombre de retraités**

engendrées par une économie provinciale plus dynamique et en partie aussi du fait que la province continue de transférer des services au palier local. Le 1er janvier 2001, OMERS a accueilli près de 5 000 employés du secteur des logements sociaux de l'Ontario. Peu avant, 1 100 travailleurs du réseau GO Transit et 2 000 employés de la Société ontarienne d'évaluation foncière s'étaient joints à OMERS.

## Les toutes dernières améliorations du régime

En 2000, nous avons de nouveau été en mesure de proposer des améliorations au régime qui profiteront à tous les intéressés. À l'exception de l'interruption du versement des cotisations, toutes les mesures doivent être approuvées par le gouvernement provincial. Les mesures de gestion de l'excédent recommandées récemment s'ajoutent aux améliorations faites en 1998 et 1999.

### Prolongation de l'interruption du versement des cotisations

La période d'interruption du versement des cotisations par les employeurs et les participants actifs a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2002, sous réserve d'examen annuel par le Conseil qui doit vérifier la suffisance de l'excédent pour maintenir cette mesure. Une disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* imposant l'interruption du versement des cotisations par les employeurs lorsque la valeur de l'actif dépasse 110 % de la valeur courante des prestations de retraite futures est à l'origine de cette interruption du versement des cotisations. La *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* précise que le versement des cotisations par les participants cesse lorsque les employeurs ne cotisent plus.

Au total, les employeurs et les participants auront bénéficié d'une interruption du versement des cotisations de quatre années et demie, soit depuis août 1998. Lorsque le versement des cotisations reprendra, les taux seront relevés progressivement jusqu'à ce qu'ils reviennent à la normale en 2005. Le taux de cotisation normal des participants qui ont le droit de partir en retraite à 65 ans s'élève à 6 % du salaire jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP), et à 7,5 % par la suite. La cotisation des participants qui ont le droit de partir en retraite à 60 ans (la plupart des policiers et des pompiers), s'élève à 7 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 8,5 % au-delà. Le MGAP est de 38 300 $ en 2001.

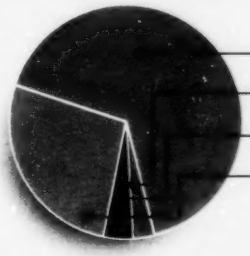

| | | |
|---|---|---|
| PARTICIPANTS ACTIFS | 193 827 | 66 % |
| PARTICIPANTS À RENTE DIFFÉRÉE | 9 256 | 3 % |
| PARTICIPANTS INACTIFS | 11 930 | 4 % |
| RETRAITÉS/SURVIVANTS | 79 736 | 27 % |
| **TOTAL** | **294 749** | **100 %** |

**Profil des participants**

Deux autres mesures d'amélioration des prestations sont en attente d'approbation du gouvernement provincial :

### Hausse des rentes de retraite des retraités

En 2000, la réduction de coordination avec le Régime de pensions du Canada a été ramenée de 0,7 % à 0,675 % par an du service crédité après 1965, avec rétroactivité au 1er janvier 1999. Cette formule est utilisée pour l'intégration des prestations d'OMERS avec celles du régime de pensions fédéral lorsqu'un participant atteint 65 ans. Nous voulons maintenant abaisser de nouveau le pourcentage de coordination avec le RPC à 0,6 % avec rétroactivité de cette mesure au 1er janvier 1999.

Cette dernière proposition se traduira par une hausse des rentes de retraite de 4 % à 6 % pour la plupart des retraités, à laquelle s'ajoutera un paiement forfaitaire pour la période de rétroactivité.

En compensation du coût de cette hausse des retraites due à cette mesure, les employeurs bénéficieront d'un crédit équivalent à valoir sur leurs cotisations futures.

### Prolongation de la période spéciale de retraite

Des incitatifs à la retraite anticipée sont actuellement proposés aux participants qui partent en retraite jusqu'à 15 années avant leur âge de retraite normale le 31 décembre 2001 ou avant. Nous proposons de ralentir l'élimination de cette période spéciale de retraite anticipée. Le facteur d'admissibilité, basé sur la somme de l'âge et du service, sera ainsi augmenté progressivement jusqu'en 2005, lorsque les conditions de retraite anticipée normales s'appliqueront, soit facteur 90 et être à moins de 10 années de l'âge de retraite pour ceux qui partent normalement en retraite à 65 ans et facteur 85 pour ceux qui partent normalement en retraite à 60 ans (les facteurs de retraite anticipée temporaires actuellement en vigueur sont de 80 et de 75 respectivement). Cette proposition a pour but d'aider les participants et les employeurs au cours de la période de restructuration qui persiste dans le secteur municipal. Elle aidera aussi les employeurs à gérer les variations de main-d'œuvre attribuables aux retraites anticipées.

## Priorité à la clientèle

Notre charge de travail a augmenté considérablement du fait de l'adoption des modifications relatives aux prestations ces deux dernières années et du nombre accru de

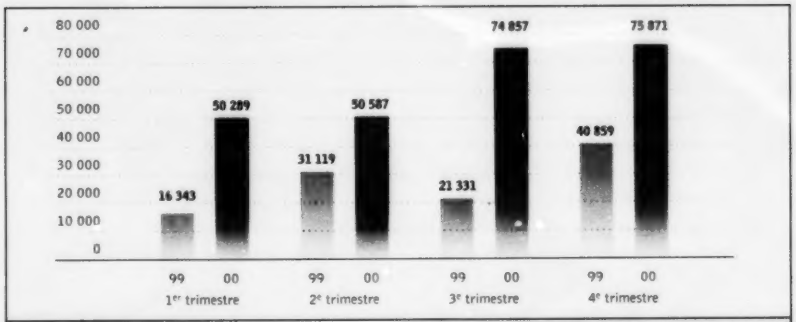


**Croissance du nombre de visites du site Web par rapport à l'année précédente**

départs en retraite anticipée. Ainsi en 2000, notre personnel chargé du service à la clientèle a répondu aux questions de plus de 10 000 participants et celui chargé des rentes a reçu plus de 100 000 appels téléphoniques. Nous sommes de plus en plus en contact avec les participants et les employeurs, et cette tendance va s'accélérer avec le développement de nos moyens de communication électronique.

Nous adoptons aussi un nouveau système d'organisation des services qui repose sur des équipes chargées du service à la clientèle dont les membres possèdent une variété de compétences. Nous voulons ainsi mettre l'accent sur le client et fournir une source de renseignements unique à partir de laquelle il sera possible de répondre à tous les besoins de chaque participant.



## Accès facilité aux participants

Les participants nous ont dit qu'ils veulent davantage de renseignements et qu'ils veulent les obtenir sans délai pour planifier leur retraite. Pour répondre à leur attente, nous avons notamment remanié le relevé annuel des prestations pour qu'ils aient accès à des renseignements plus complets sur leurs droits futurs.

Notre site Web, que nous venons de transformer et que nous avons rendu plus convivial, devient le principal moyen d'accès rapide à des renseignements complets pour la plupart des intéressés. Une nouvelle section sur la planification de la retraite comprend des listes de vérification, une feuille de calcul du revenu net et d'autres renseignements utiles.

Le calculateur de retraite que nous avons inclus dans notre site Web à la fin de 1999 est de plus en plus populaire, puisqu'il accueille plus de 10 000 visiteurs par mois. Estimator, le nom de ce programme de planification de la retraite parmi les plus perfectionnés du genre, permet aux participants de se faire une idée de leur rente d'OMERS future en modifiant les hypothèses de base pour chiffrer les options de retraite. Ce service permet de réduire le nombre des demandes d'estimation de rente et, grâce à lui, les participants sont mieux informés lorsqu'ils s'adressent à OMERS. Nous avons l'intention en 2001 de développer notre programme de planification de la retraite pour inclure des sources de revenu en plus de la rente de retraite d'OMERS.

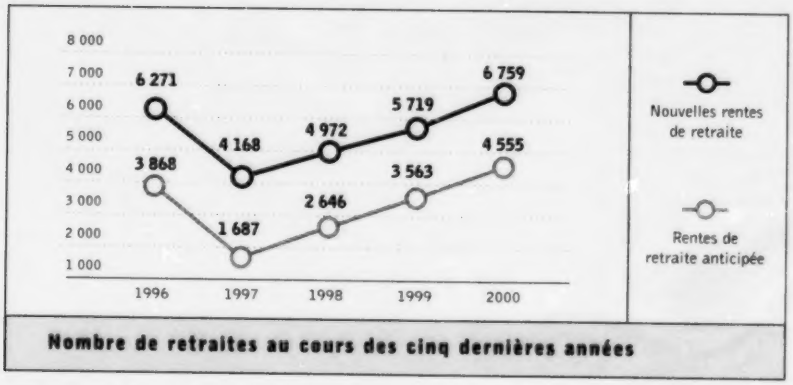


**Nombre de retraites au cours des cinq dernières années**

## Soutien aux employeurs

Nous voulons en priorité que les progrès réalisés dans l'administration du régime soient une réalité chez OMERS comme dans les bureaux des employeurs. Nous appliquons une méthode axée sur le client qui comprend un nombre accru de visites du site et des programmes de formation à l'intention du personnel des administrations locales. En 2000, nous avons rencontré 600 représentants d'employeurs lors de vingt séances de formation. En 2001, nous mettrons à la disposition de chaque employeur une source unique d'information et nous proposons déjà des outils électroniques pour traiter de nombreuses questions de rente de retraite sans avoir recours à des documents imprimés.

Nous avons aussi renforcé notre soutien aux employeurs grâce à notre Système des services aux participants, système informatique conçu spécialement pour OMERS qui contribue au relèvement des normes de service.

Nous affichons chaque semaine sur notre site Web notre performance en matière de fonctionnement par rapport aux normes de service aux participants établies d'avance. Le Contrôleur du service à la clientèle, le premier moyen de contrôle de la responsabilité publique utilisé dans le secteur des rentes de retraite, révèle l'esprit de concurrence qui alimente notre volonté de service novateur.

Du fait de l'efficacité accrue des services, nous avons considérablement réduit le temps moyen de traitement des demandes de retraite. Des gains semblables ont été obtenus dans le domaine des règlements à la cessation d'emploi, des estimations de rente, des règlements d'invalidité et des rachats.

## ÉTABLIR UN ORGANISME DE PLACEMENT D'ENVERGURE MONDIALE

OMERS a construit un organisme de placement puissant, doté d'une excellente capacité concurrentielle sur les marchés nationaux et internationaux. Par notre stratégie de placement à long terme et la diversification de notre portefeuille, nous accentuons la stabilité des rendements pour pouvoir verser des rentes en toute sécurité.

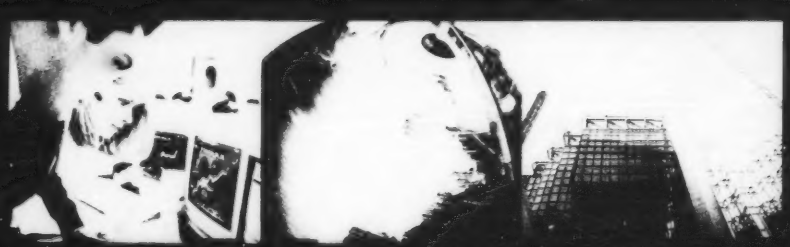

## Objectif de placement

Le régime de retraite doit procurer un rendement annuel moyen de 4,25 % de plus que le taux d'inflation pour faire face au coût à long terme des prestations. Même si le taux d'inflation au Canada a été faible ces dernières années, on prévoit qu'il atteindra 3 % par année à long terme. Par conséquent, nous visons un taux de rendement nominal de 7,25 % pour les prochaines années.

L'objectif de placement suppose que le régime continuera d'afficher un excédent à titre de réserve pour éventualités afin de compenser le risque de dépréciation à court terme des placements. Il présume aussi que les taux de cotisation demeureront stables à long terme.

## Philosophie de placement

La solidité financière du régime, alliée à la perspective de placement sur vingt à trente ans, nous permet de suivre une politique de placement prudente qui met l'accent sur la stabilité des rendements par une répartition du risque entre une variété de catégories d'actif. Si le régime avait un passif plus important que l'actif, il devrait dégager des rendements supérieurs à long terme, tout en tolérant une plus grande volatilité à court terme afin de combler l'écart. Le Conseil devrait aussi envisager une hausse des taux de cotisation.

Les rendements des placements d'une caisse de retraite sont déterminés par sa politique de composition de l'actif et la tenue des marchés dans lesquels cet actif est placé. Les rendements d'une caisse de retraite, par rapport à ceux d'une autre caisse, reflètent principalement des décisions différentes de composition de l'actif qui reposent sur l'importance et les dates d'échéance des éléments du passif de chaque régime, ainsi que sur le niveau des cotisations salariales versées par les participants et les employeurs.

## Composition de l'actif

L'établissement de la politique de placement en matière de composition de l'actif consiste à choisir les placements qui reflètent la composition du passif du régime (c'est-à-dire l'argent nécessaire pour payer les prestations futures). La Caisse effectue normalement tous les quatre ans un examen complet de sa politique de composition de l'actif. Le dernier examen, terminé en septembre 2000, a maintenu en grande partie la politique actuelle, mais en y ajoutant les obligations à rendement réel.

OMERS détient quatre grandes catégories d'actif, chacune correspondant à un profil risque/avantage et un horizon temporel différents en vue d'un rendement optimal :

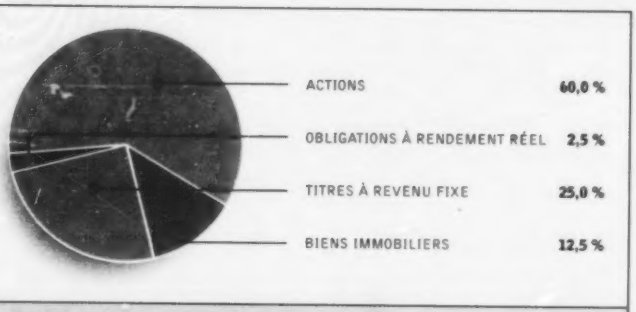


**Politique de composition de l'actif**

- Les actions sont très volatiles à court terme, mais elles procurent normalement des rendements à long terme supérieurs à ceux des obligations et des biens immobiliers. La période idéale de détention des placements se situe entre trois à cinq ans dans le cas des actions cotées en Bourse, tandis qu'elle peut atteindre dix ans dans le cas des titres de sociétés fermées.
- Les obligations sont généralement moins risquées et volatiles que les actions, en plus de procurer un revenu courant et le rendement du capital initial à l'échéance. L'investisseur conserve habituellement les obligations entre cinq et dix ans.
- Les biens immobiliers ont offert, par le passé, une protection efficace contre l'inflation, contrebalançant les effets de l'indexation des prestations de retraite. Ils procurent souvent un rendement supérieur sur des périodes de placement d'au moins dix ans et normalement beaucoup plus longues.
- Les obligations à rendement réel sont des produits spécialisés qui procurent des rendements corrigés en fonction de l'inflation. Elles équilibrent le plus le paiement de prestations indexées. L'investisseur conserve habituellement ces obligations plus de vingt ans.



## Répartition de l'actif

Dans le cadre de notre politique de composition de l'actif, nous transférons des capitaux importants dans des placements étrangers en réduisant nos avoirs en actions canadiennes. Nous visons ainsi à diversifier le risque en achetant les titres de sociétés internationales qui, selon nos prévisions, procureront des rendements supérieurs à long terme.

À la fin de 2000, environ 27,6 % de l'actif total, à sa valeur marchande, se composait de placements faits dans des marchés à l'extérieur du Canada au moyen de placements directs et d'instruments dérivés. Calculée selon le coût, la proportion de placements étrangers représentait 19,6 % de l'actif total, un pourcentage conforme au plafond de 25 % du contenu étranger établi par le gouvernement fédéral pour 2000.

## Actions

Quand nous faisons des placements en actions, nous reconnaissons le fait que nous achetons une participation dans des sociétés. À la fin de 2000, nous détenions des placements en actions de 18,5 milliards de dollars, dont 61 % dans des entreprises canadiennes publiques et privées. Notre stratégie révisée de gestion des placements en actions consiste

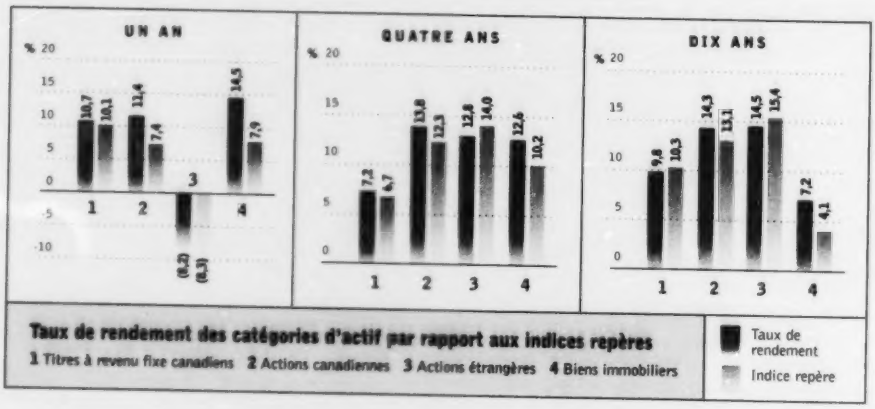


à adopter une optique mondiale dans tous nos portefeuilles, en reconnaissant que les entreprises canadiennes qui réussissent le mieux sont souvent celles qui mènent des activités multinationales ou qui sont constituées en société à l'étranger.

Nous suivons trois stratégies de gestion de nos placements en actions, en privilégiant la gestion active plutôt que passive.

### Portefeuilles d'actions à gestion active

À la fin de 2000, nous détenions dans nos portefeuilles d'actions à gestion active les actions de 258 sociétés d'une valeur totale de 13,8 milliards de dollars. Nous réalisons nos placements durant plusieurs cycles du marché et achetons des titres de sociétés principalement dans l'optique de les conserver, et non pour les négocier. Le personnel interne gère environ 60 % de nos portefeuilles d'actions et des gestionnaires externes spécialisés dans des secteurs précis du marché en gèrent 40 %. Même si nous investissons dans des sociétés en croissance, qui peuvent procurer des gains en capital importants à long terme, quoique à un risque plus élevé, nous privilégions normalement les placements axés sur les titres de valeur. Ce style de gestion met l'accent sur la rentabilité ou la valeur de l'actif d'une entreprise.

Plusieurs gestionnaires externes gèrent notre portefeuille international de 5 milliards de dollars, qui comprend environ 1 100 titres choisis dans des marchés des États-Unis et du monde. Le portefeuille s'est déprécié de 0,4 milliard de dollars durant l'année. Même si nous choisissons chaque société en fonction de sa valeur, nous réduisons le risque du portefeuille en misant sur des placements dans des économies différentes de la planète. Les actions américaines représentent quelque 50 % de nos avoirs en actions étrangères, le reste étant réparti entre l'Europe, l'Extrême-Orient et les marchés émergents.

### Fonds d'actions indiciels

Même si OMERS est avant tout une caisse à gestion active, l'achat des actions de sociétés dont le rendement reproduit celui d'un indice boursier reconnu représente une méthode de placement en actions rentable.

Au Canada, nous achetons les actions des sociétés qui composent l'indice TSE 300, telles les grandes banques, les compagnies d'assurance, les sociétés de technologie, les producteurs et détaillants de biens de consommation et les sociétés des ressources naturelles. En 2000, nous détenions 1,9 milliard de dollars dans des indices boursiers canadiens.

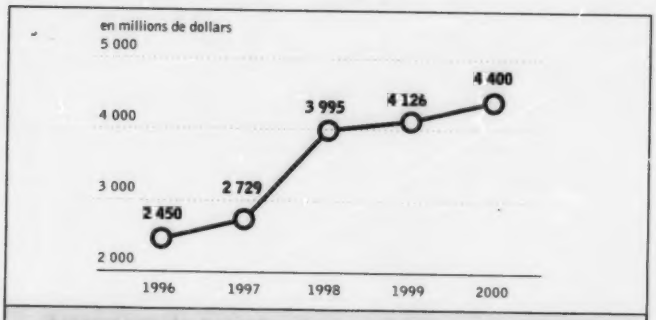


**Croissance du portefeuille immobilier sur cinq ans**

À l'extérieur du Canada, nous misons sur l'indice Standard & Poor's 500 des sociétés aux États-Unis. En 2000, nous détenions des placements de 1,7 milliard de dollars relativement à cet indice.

### Services de banques d'affaires

Les placements dans des sociétés privées diversifient notre actif et le mettent à l'abri des niveaux parfois excessifs des cours et de la volatilité des marchés publics. De nombreuses sociétés privées au Canada et ailleurs dans le monde peuvent profiter de notre soutien financier et stratégique. Elles offrent des possibilités intéressantes de croissance du capital sur plusieurs années, et tôt ou tard, nous réalisons des gains par le biais d'un appel public à l'épargne ou la vente de notre participation à la direction ou à d'autres investisseurs privés. Nous constituons maintenant une importante source de financement pour les banques d'affaires du Canada. Ainsi, à la fin de 2000, nous avions placé 1,1 milliard de dollars dans des actions privées canadiennes et étrangères et 0,3 milliard en capitaux empruntés.

## Placements en titres à revenu fixe

Nous gérons un portefeuille de titres à revenu fixe de 13,5 milliards de dollars composé d'obligations du gouvernement fédéral et d'obligations de sociétés, d'hypothèques, et de valeurs disponibles et d'instruments à court terme. En 2000, nous avons vendu notre portefeuille d'obligations étrangères afin de mieux équilibrer notre passif en privilégiant les occasions d'achat de titres canadiens. Comme les gouvernements fédéral et provinciaux réduisent leurs emprunts, nous bâtissons un portefeuille d'obligations de sociétés plus solide qui offre des rendements supérieurs. À la fin de 2000, les placements de ce portefeuille s'élevaient à 2,7 milliards de dollars.

## Instruments dérivés

Les instruments dérivés nous permettent de maximiser nos placements à la fois sur les marchés canadiens et internationaux, confèrent une plus grande liquidité que la détention de l'actif sous-jacent, constituent une forme de placement économique et augmentent les rendements d'ensemble. Ils permettent aussi une gestion plus efficace du risque entre les différentes économies mondiales et catégories d'actif. Voir la note 3 afférente aux états financiers pour plus d'information sur les contrats d'instruments dérivés.

La valeur nominale de référence des instruments dérivés s'établissait à 7,8 milliards de dollars en 2000, contre 4,4 milliards un an plus tôt. À la fin de l'exercice 2000, notre risque de crédit net était de 44 millions de dollars, soit 0,1 % de l'actif de la Caisse.

Nous prévoyons une poursuite de la croissance et de nouvelles possibilités sur le marché des instruments dérivés. Notre politique actuelle nous permet de détenir jusqu'à 30 % de l'actif total de la Caisse sous forme de placements en instruments dérivés. Nous avons mis en place des processus de surveillance perfectionnés pour gérer ce risque.

**Biens immobiliers**

Les biens immobiliers comptent parmi les meilleurs éléments d'actif qui soient pour équilibrer notre passif. Ils produisent un rendement supérieur sur plusieurs décennies, servent de rempart contre l'inflation, procurent des rentrées de fonds courantes tirées des revenus de location, et présentent normalement une moins grande volatilité que les actions et les obligations. Ainsi, les rentrées de fonds provenant des revenus de location des biens immobiliers en 2000 ont permis de payer 28,1 % de toutes les prestations de retraite.

Le portefeuille immobilier que nous avons bâti compte parmi les plus importants au Canada, sa valeur atteignant 4,4 milliards de dollars. Le portefeuille se compose principalement de titres de propriété directe. Les 72 propriétés que la Caisse possède directement sont principalement des immeubles à bureaux «de haut calibre» et d'importants centres commerciaux dans les principaux marchés urbains de tout le Canada. OMERS a poursuivi la diversification de ses avoirs en 2000 en achetant plusieurs immeubles d'appartements multifamiliaux. Environ 61,8 % du portefeuille se compose de placements en coentreprise faits avec d'autres investisseurs, y compris des caisses de retraite.

Nos avoirs en biens immobiliers totaux comprennent des actions dans des sociétés immobilières canadiennes et américaines, ainsi que des parts de fiducies de placement immobilier. En accord avec notre engagement à faire des placements internationaux, nous sommes en voie de réaliser une diversification internationale au moyen des fiducies de placement immobilier.

**Obligations à rendement réel**

En complément de nos placements immobiliers en 2000, nous avons fait l'acquisition d'obligations à rendement réel, qui représentent aussi un moyen idéal pour équilibrer les prestations indexées. À la fin de l'exercice, nos placements dans ces titres s'établissaient à 773 millions de dollars et nous planifions de porter leur proportion jusqu'à 2,5 % de l'actif de la Caisse.

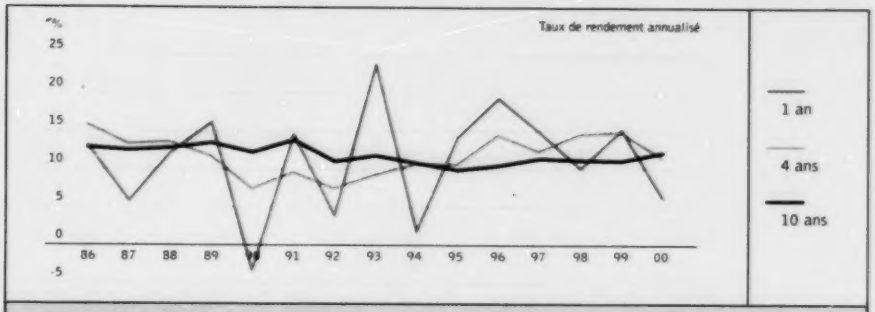


**La comparaison des rendements sur 1 an, 4 ans et 10 ans prouve la stabilité à long terme d'OMERS**

## Régie d'entreprise

Nous détenons les actions de plus de 2 500 sociétés, dont près de 450 sont établies au Canada. Selon des études, les sociétés qui ont une bonne régie d'entreprise produisent habituellement de meilleurs rendements pour les actionnaires. La régie d'entreprise incite la direction à créer de la valeur à long terme au profit des actionnaires, dans le cadre de son obligation de rendre des comptes aux propriétaires.

Nous publions les *Directives relatives au vote par procuration* afin que la direction des sociétés dont nous détenons des titres, de même que les autres actionnaires, comprennent comment nous exerçons notre droit de vote sur des questions précises qui influent sur la valeur des actions. Nous exerçons souvent nos droits de vote sur des propositions de la direction, en particulier pour nous opposer à des options d'achat d'actions excessives et au changement de prix des options quand la valeur des actions est en baisse. Compte tenu de toutes les fusions et acquisitions survenues récemment, OMERS joue un rôle de plus en plus actif dans son opposition aux mesures de protection contre les prises de contrôle susceptibles d'empêcher la pleine réalisation de la valeur au profit des actionnaires. OMERS demeurera active en s'engageant sur ces questions et sur d'autres sujets.

# RENDEMENT FINANCIER

### Évolution de l'actif net

L'actif net s'est accru de 945 millions de dollars en 2000, pour s'établir à un total de 35,9 milliards de dollars à la fin de l'exercice.

Cette croissance de l'actif net s'explique par un revenu de placement net de 2 milliards de dollars, comparativement à 4,6 milliards de dollars en 1999. Elle peut être entièrement attribuée à la stratégie de placement du régime. Aucune cotisation de base n'a été versée de la part des participants et des employeurs pour la deuxième année de suite car l'interruption temporaire du versement des cotisations s'est poursuivie tout au long de 2000.

Un montant d'environ 1 milliard de dollars sous forme de prestations de retraite a réduit l'actif net, soit à peu près le même montant qu'en 1999. Les prestations de retraite des participants se sont en fait accrues de 99 millions de dollars en 2000, alors que les paiements de la valeur de rachat et les remboursements de cotisations ont diminué (voir la note 9 afférente aux états financiers).

Des frais d'administration de 73 millions de dollars ont été également déduits de l'actif net, contre 70 millions de dollars pour l'exercice précédent. (Les frais d'administration sont présentés à la note 10 afférente aux états financiers.)

### Rendement de la Caisse

Notre objectif à long terme est de surpasser les obligations actuarielles en matière de capitalisation de 4,25 % plus le taux d'inflation, tel qu'il est mesuré par l'indice des prix à la consommation. Nous avons plusieurs décennies pour y parvenir et nous devrons pour cela choisir des actifs de placement pour payer des rentes de retraite leur vie durant à tous les participants actuels au régime.

Au cours des 26 derniers exercices, depuis qu'OMERS a été habilité à poursuivre une stratégie de placement active en 1974, la Caisse a réalisé un taux de rendement annuel composé de 11,3 %. Le rendement a été encore meilleur pendant les 10 derniers exercices, puisqu'il s'est établi à 12,2 %. Ces rendements à long terme sont bien supérieurs aux besoins du régime en matière de capitalisation.

Nous mesurons aussi les rendements à court terme pour surveiller l'évolution des marchés en période de volatilité. Si nous notons un écart inhabituel entre nos rendements à court terme et les marchés, nous pouvons modifier la stratégie de placement et la composition de l'actif afin de mieux équilibrer les fluctuations à long terme.

En 2000, notre taux de rendement annualisé sur quatre ans (une norme dans le secteur des caisses de retraite) s'est établi à 11,5 %, ce qui est bien supérieur au taux de 6,1 % sur quatre ans nécessaire à la capitalisation du régime.

Pour 2000, le taux de rendement sur un an s'est élevé à 6,2 %, comparativement à 7,5 % pour les besoins en capitalisation (soit 4,25 % plus 3,2 % pour l'inflation). Ce taux est le plus bas que nous ayons enregistré depuis 1994 et traduit les rendements négatifs généralement affichés par les marchés boursiers un peu partout dans le monde, bien que les actions et les titres du secteur immobilier canadiens dans lesquels nous investissons près de 40 % de notre actif total aient procuré des rendements positifs.

Les placements à la valeur marchande ont atteint un total de 36,5 milliards de dollars à la fin de 2000, soit 1,2 milliard de plus qu'à la fin de l'exercice précédent. Environ 60 % de l'actif, qui comprend des instruments dérivés, sont investis dans des actions. Les 40 % restants se composent de biens immobiliers, d'obligations, de titres hypothécaires et de certificats de dépôt à court terme.

### Rendement des catégories d'actif par rapport aux indices repères

L'un de nos objectifs à court terme consiste à procurer une plus-value en plus des rendements que fourniront les marchés dans lesquels nous investissons. Nous mesurons le rendement de chaque portefeuille par rapport à un indice repère objectif qui sert d'indicateur pour chaque marché. La mesure dans laquelle nous surpassons l'indice repère correspond à la valeur que nous ajoutons au portefeuille. Ces indices repères sont totalisés et pondérés conformément à notre politique de composition de l'actif, de façon à constituer un indice de référence pour l'ensemble de la Caisse. En 2000, nos activités de placement actives se sont traduites par un accroissement de la valeur supérieur de 752 millions de dollars à ce qui avait été prévu dans le cadre de la politique de composition de l'actif.

Après les rendements négatifs enregistrés en 1999, nos portefeuilles de titres à revenu fixe canadiens de 13,5 milliards de dollars ont produit un rendement de 10,7 % en 2000, surpassant l'indice repère de 10,1 % (une combinaison sur mesure de l'indice obligataire universel Scotia capitaux et de l'ISC de bons du Trésor de 30 jours). Cette amélioration du rendement s'explique en partie par les rendements plus élevés fournis par notre important portefeuille de titres hypothécaires et les titres d'emprunt privés. Au cours de l'exercice, nous nous sommes défaits de notre portefeuille d'obligations étrangères.

Dans la catégorie actions, nos portefeuilles d'actions canadiennes se sont bien comportés, gagnant 12,1 % en 2000, comparativement à 7,5 % pour leur indice repère (constitué par l'indice TSE 300 et l'indice Nesbitt Burns des sociétés à faible capitalisation). Ces dernières années, Nortel a dominé l'indice TSE 300 et alimenté la performance exceptionnelle enregistrée par ce dernier en 1999. En 2000, le cours de Nortel a dégringolé, réduisant le rendement du TSE 300 à 7,4 %. Toutefois, la conséquence de notre pondération en actions de Nortel a été tempérée par l'importance de nos portefeuilles d'actions activement gérés, qui ont un actif de 8,8 milliards de dollars par rapport à un actif de 1,9 milliard de dollars investi dans un fonds qui s'aligne sur l'indice TSE 300.

Nos activités de services de banques d'affaires de 1,1 milliard de dollars ont rapporté 7,4 % contre 4,9 % pour l'indice repère (rendement de l'indice TSE 300 rajusté). Notre portefeuille était fortement pondéré en titres de sociétés technologiques, lesquelles devraient, à notre avis, fournir de bons rendements à long terme. Au cours des cinq derniers exercices, les activités de services de banques d'affaires ont rapporté un taux de rendement annuel moyen de 18,9 %.

Les actions étrangères ont enregistré un rendement négatif de 9,3 %, contre un résultat négatif de 8,3 % pour l'indice repère (basé sur l'indice Russell 3000 aux États-Unis et l'indice mondial Goldman Sachs, sauf le Canada et les États-Unis), tous les marchés boursiers mondiaux ayant accusé un recul en 2000. Nos portefeuilles de titres de la zone Pacifique et des marchés émergents ont fourni un rendement inférieur à celui de leurs indices repères, le fléchissement des devises étant un autre facteur responsable.

Globalement, nos placements immobiliers ont enregistré un rendement solide de 14,5 % pour l'exercice, soit près de deux fois plus que les 7,9 % affichés par l'indice repère (85 % de l'indice des prix à la consommation pondérés sur cinq ans + 4,75 %, et 15 % du sous-indice des titres immobiliers du TSE 300). Cette exceptionnelle performance traduit la croissance régulière et solide des rentrées de fonds provenant des biens de qualité supérieure dont se compose notre important portefeuille de titres immobiliers.



**Croissance du passif**

La valeur actuarielle actualisée des rentes à payer totalisait 27,1 milliards de dollars à la fin de 2000, soit une hausse de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les obligations financières du régime de retraite envers les participants actifs, les retraités et les anciens participants ont augmenté considérablement au cours des dernières années. Cette tendance se maintiendra à mesure que les membres de la génération du « baby-boom » prendront leur retraite. Malgré la stagnation relative des salaires récemment, les participants prennent leur retraite plus tôt que prévu en se prévalant des améliorations apportées au régime au chapitre de la retraite anticipée.

**Rentrées de fonds**

En 2000, la Caisse a reçu des rentrées de fonds de 1,5 milliard de dollars provenant de revenus d'intérêts, de dividendes et de location, en plus des transferts des cotisations à d'autres régimes versées par des participants qui ont adhéré à OMERS et des prestations complémentaires par les employeurs. La Caisse a par ailleurs réalisé 2 milliards de dollars à la vente de placements. Ces rentrées de fonds ont plus que compensé les prestations de 1 milliard de dollars. Le Conseil étudie chaque année l'impact de l'interruption du versement des cotisations sur les rentrées de fonds. Selon les prévisions, les revenus de placement continueront de dépasser les prestations versées durant le reste de la période d'interruption du versement des cotisations.

# SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

Nous évaluons périodiquement les coûts de toutes les prestations actuelles et futures afin de nous assurer que le régime dispose de suffisamment d'argent pour être fidèle à sa promesse en matière de retraite.

Un actuaire indépendant estime la valeur de l'actif et du passif, ainsi que le coût des rentes à payer, en se fondant sur diverses hypothèses économiques et démographiques. Chaque année, l'actuaire établit ses prévisions et prépare des prévisions sur vingt ans. Ces prévisions aident OMERS à prendre des décisions touchant l'utilisation des excédents.

L'actuaire formule des hypothèses à long terme prudentes concernant trois facteurs clés – le rendement des placements, qui influe sur la valeur de l'actif, ainsi que la progression de l'inflation et des salaires, qui ont des conséquences sur la valeur des prestations futures.

### Évaluation de l'actif

C'est toutefois le marché qui détermine la valeur de l'actif. Cette valeur peut fluctuer fortement, donnant des résultats inhabituellement élevés ou faibles dans une année donnée. L'actuaire calcule la moyenne de la valeur marchande de l'actif pour l'année en cours et les quatre années précédentes, ce qui lui donne une valeur marchande redressée. Ce lissage des valeurs de l'actif donne un portrait plus objectif des rapports à long terme entre l'actif et le passif.

### Évaluation du passif

L'actuaire évalue le passif en examinant les données démographiques du régime – l'âge, les années de service, les échelles salariales, la proportion du personnel à temps plein contre à temps partiel, ainsi que les autres facteurs propres à l'ensemble des participants. Il traite l'information sur les participants actifs, les anciens participants qui devraient avoir des droits à prestations du régime, de même que les retraités, les conjoints survivants et les enfants qui reçoivent des prestations. Il tient également compte des données sur la mortalité, l'invalidité et les cessations d'emploi. Une fois par année, OMERS recueille cette information sur les participants auprès de plus de 1 000 employeurs.

### Calcul de l'excédent

La valeur actualisée des rentes à payer est déduite de la valeur actuarielle de l'actif, ce qui donne l'excédent actuariel. De ce montant, 5 % des rentes à payer sont versées dans une réserve de stabilisation de la capitalisation à titre de protection contre la volatilité des rendements de placement, ou contre un changement inattendu du montant des rentes à payer découlant de variantes démographiques, comme une accélération des retraites anticipées.

État de l'évolution de l'excédent

| (en millions) | *2000 | 1999 |
|---|---|---|
| Excédent au début de l'exercice | **5 469 $** | 5 921 $ |
| Augmentation de l'actif net servant à payer les prestations | **945** | 3 550 |
| Augmentation/(diminution) du rajustement actuariel de l'actif net servant à payer les prestations | **2 044** | (822) |
| Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net servant à payer les prestations | **2 989** | 2 728 |
| Moins : augmentation nette des droits aux prestations | **1 606** | 3 180 |
| Excédent à la fin de l'exercice | **6 852 $** | 5 469 $ |

* Projection d'après l'évaluation de 1999 et l'évolution de l'actif et des prestations en 2000.

# MEMBRES DU CONSEIL ET CADRES SUPÉRIEURS

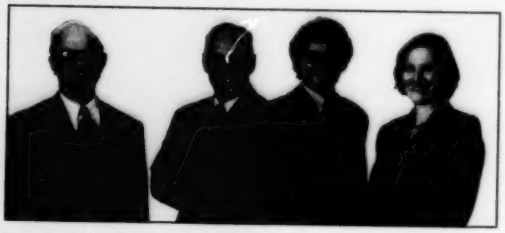

Dick McIntosh, Roger Richard, Frederick Biro, Marianne Love

David Carrington, David Kingston, Nancy Bardecki, Bill Rayburn

Walter Borthwick, Susan O'Gorman, Rick Miller, Peter Leiss



## MEMBRES DU CONSEIL

**Représentants des employeurs**
Walter Borthwick
Wasaga Beach

Bill Rayburn, Comté de Middlesex

Marianne Love, Brampton

Frederick Biro
Commission des services policiers de Peel

Roger Richard
Conseil scolaire du district de Limestone

Un poste vacant

Claude Guillemette
Canton de East Ferris
(jusqu'en septembre 2000)

**Représentants des participants**
Peter Leiss, président
Syndicat canadien de la fonction publique

David Carrington
Syndicat canadien de la fonction publique

Susan O'Gorman,
présidente sortante
Ontario Nursing Association

Rick Miller
Ontario Professional Firefighters Association

Dick McIntosh, participant retraité

David Kingston
York Regional Police Association

Paul Bailey
Association des policiers de l'Ontario
(jusqu'en septembre 2000)

**Représentant du gouvernement de l'Ontario**
Nancy Bardecki

## CADRES SUPÉRIEURS

Dale Richmond
Président-directeur général

Michael Beswick
Vice-président principal, Retraites

Wayne Gladstone
Vice-président principal, Finances et administration

Tom Gunn
Vice-président principal, Placements

Debbie Oakley
Vice-présidente principale, Affaires générales

## CONSEILLERS DU CONSEIL

Actuaires
Watson Wyatt Worldwide

Vérificateurs
KPMG s.r.l.

Conseillers juridiques
Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l

Dépositaire principal
State Street Canada Inc.

Conseiller médical
Dr D. Lewis

# MANDAT ET RÉGIE

## OMERS FOURNIT DES SERVICES DE RETRAITE À 295 000 PARTICIPANTS ET PLUS DE 1 000 EMPLOYEURS QUI ONT LE DROIT DE SAVOIR COMMENT LEUR RÉGIME EST GÉRÉ ET RÉGI.

### Mandat du Conseil

Le mandat du régime OMERS est énoncé dans la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*. Les principales responsabilités du Conseil comprennent :

- l'établissement de l'orientation stratégique d'OMERS;
- l'affectation des ressources financières;
- la recommandation des modifications à apporter à la conception du régime (sous réserve d'approbation par le gouvernement provincial);
- la détermination de la répartition de l'actif placé;
- l'approbation des taux de cotisation;
- la nomination du directeur général et contrôle de l'efficacité organisationnelle;
- l'établissement de la politique de rémunération des cadres.

### Composition du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés par le gouvernement provincial pour un maximum de deux mandats de trois années. OMERS est régi par un conseil de treize membres, soit :

- six représentants des employés,
- six représentants des employeurs,
- un représentant du gouvernement provincial.

### Responsabilité du Conseil

Sur les treize membres actuels du Conseil, douze sont des participants au régime. Cette composition souligne qu'il est impératif que les politiques et décisions soient toujours dans l'intérêt de tous les intéressés.

Un programme obligatoire d'initiation et de formation permanente à l'intention des membres du Conseil comprenant des séminaires et conférences est en place.

Le Conseil se réunit dix fois par an et ses membres assistent aussi à deux séances stratégiques annuelles. En 2000, l'assiduité des membres du Conseil aux réunions a été quasiment totale. Le Conseil tient deux assemblées régionales par année à l'intention des participants au régime.

### Indépendance du Conseil

Le Conseil peut consulter des experts externes sur des questions d'administration du régime et sur les placements de la Caisse pour mieux remplir ses responsabilités en matière de supervision.

Le Conseil nomme le directeur général, qui n'est pas un membre du Conseil, et il fait le point sur ses résultats chaque année.

La gestion au quotidien d'OMERS est confiée au directeur général. Le Conseil conserve la responsabilité des décisions de gestion stratégique.

### Régie du Conseil

Le sous-comité de régie du Conseil a été créé en 1998. Il est composé du président, du premier vice-président, du président sortant et des vice-présidents des comités de retraite, de gestion et des placements. Il examine le mandat du Conseil et des comités, évalue les programmes d'initiation et de formation, la composition, les compétences, la rémunération et le processus de nomination des membres du Conseil. Il procède deux fois par an à l'évaluation du Conseil avec l'aide de consultants externes.

### Comités du Conseil

Le Conseil compte quatre comités permanents (indiqués ci-dessous) et quatre sous-comités : régie, vérification, rémunération et appels.

Comité exécutif

Ce comité est responsable des affaires du Conseil, des relations avec le gouvernement et des modifications organisationnelles. Il fait office de sous-comité de rémunération chargé de la rémunération des cadres et du rendement.

Comité des placements

Ce comité approuve la politique de composition de l'actif, examine la politique et les objectifs de placement, ainsi que les principales décisions de placement.

Comité de retraite

Ce comité supervise la politique d'administration des retraites, nomme l'actuaire indépendant et vérifie les évaluations actuarielles, contrôle la stabilité des taux de cotisation et examine les modifications apportées aux prestations du régime.

Comité de gestion

Ce comité est responsable des ressources humaines, du budget annuel, du plan stratégique et des principaux achats.

# CERTIFICAT ACTUARIEL

## AU 31 DÉCEMBRE 2000, POUR LE CONSEIL DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE L'ONTARIO

La plus récente évaluation actuarielle des prestations du régime de retraite agréé prévues en vertu du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario a été effectuée au 31 décembre 1999 à partir de la méthode actuarielle de répartition des prestations avec projection de salaires. Cette évaluation a pour but de déterminer le niveau de provisionnement du régime OMERS au 31 décembre 1999 et de vérifier si le barème permanent des cotisations peut maintenir le régime OMERS dans des conditions actuarielles et financières satisfaisantes.

Les résultats de cette évaluation actuarielle des prestations du régime de retraite agréé indiquent un passif actuariel sur une base de continuité de 25 462,424 millions de dollars relativement aux prestations accumulées pour services accomplis jusqu'au 31 décembre 1999. À cette date, la valeur actuarielle de l'actif était de 30 963,744 millions de dollars, indiquant un excédent actuariel sur une base de continuité de 5 501,320 millions de dollars. De cet excédent, 1 273,088 millions de dollars ont été affectés à une réserve de stabilisation de capitalisation par le Conseil. Le passif actuariel net relativement aux prestations basées sur les pleins salaires accumulées pour services accomplis jusqu'au 31 décembre 1999 (déterminé selon les hypothèses choisies par le Conseil aux fins d'établissement des états financiers consolidés) était de 32,851 millions de dollars, laissant un excédent actuariel global de 5 468,469 millions de dollars.

Les résultats de cette évaluation actuarielle indiquent aussi qu'avec l'excédent actuariel, le niveau des cotisations patronales et salariales déterminé par les Règlements OMERS est suffisant pour couvrir la cotisation d'exercice pour les prestations accumulées chaque année civile et ce, jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle.

Nous avons examiné l'état de capitalisation du régime en présumant qu'il serait liquidé le 31 décembre 1999. À notre avis, la valeur de l'actif du régime aurait été supérieure au passif actuariel s'il avait été liquidé à cette date.

Nous avons étudié l'évolution probable du passif actuariel au cours de l'année 2000. Nous avons également calculé la valeur actuarielle de l'actif au 31 décembre 2000. À notre avis, l'actif de la Caisse au 31 décembre 2000 est suffisant pour couvrir tout le passif du régime relativement aux prestations accumulées pour services accomplis par les participants jusqu'à cette date, tant sur une base de continuité que sur une base de liquidation du régime.

L'évaluation actuarielle du régime OMERS au 31 décembre 1999 a été effectuée à partir des données statistiques et financières fournies par le Conseil. Nous avons examiné ces données et les avons comparées à celles fournies les années précédentes afin de juger de leur valeur et de leur cohérence. À notre avis,

- les données fournies sont satisfaisantes et fiables pour les besoins de cette évaluation,
- globalement, les hypothèses adoptées pour notre évaluation sont appropriées, et
- les méthodes d'évaluation utilisées sont appropriées.

Il est possible cependant que l'évolution future du régime OMERS diffère des hypothèses actuarielles et se traduise par des gains ou des pertes que révéleront les prochaines évaluations du régime.

Nous avons effectué l'évaluation et formulé notre opinion conformément aux principes actuariels généralement reconnus.

LA SOCIÉTÉ WATSON WYATT CANADA

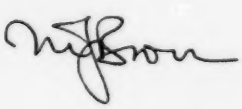

Martin J.K. Brown, f.i.a.
Fellow, Institut canadien des actuaires
Le 23 février 2001

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION, DE L'ACTUAIRE ET DES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Les états financiers consolidés du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS ou le régime) ont été préparés par la direction et approuvés par le Conseil. La direction est responsable du contenu des états financiers consolidés et de l'information financière présentée dans le rapport annuel.

OMERS maintient des systèmes de contrôle interne et des procédés de soutien pour garantir l'intégrité et la fidélité des données présentées, que les transactions sont dûment autorisées et que l'actif est adéquatement protégé. Ces mesures de contrôle comprennent un partage précis des responsabilités, l'obligation de rendre des comptes en matière de performance, la communication rapide des politiques et procédés dans tout l'organisme et des normes élevées de recrutement et de formation du personnel.

Le sous-comité de vérification aide le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité en matière d'approbation des états financiers consolidés annuels. Le sous-comité examine régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes la portée et la date de la vérification, ainsi que le contrôle interne et les questions d'information financière à résoudre et leur résolution. Le sous-comité examine et approuve les états financiers consolidés annuels et en recommande l'approbation au Conseil.

L'actuaire est nommé par le Conseil d'OMERS. Sa responsabilité consiste à mener régulièrement une évaluation de la dette actuarielle du régime conformément aux principes actuariels reconnus et d'en faire rapport au Conseil d'OMERS. L'opinion de l'actuaire paraît dans le certificat d'évaluation actuarielle. Dans le cadre de son évaluation, l'actuaire évalue les prestations constituées aux termes du régime en utilisant les hypothèses appropriées à l'égard des conditions économiques futures (comme l'inflation, les hausses de salaires et le rendement des placements) et des facteurs démographiques (comme le taux de mortalité, le taux de cessation d'emploi et l'âge de la retraite). Ces hypothèses tiennent compte de la situation d'OMERS et de celle de ses participants et de ses retraités.

Les vérificateurs externes sont nommés eux aussi par le Conseil d'OMERS. Leur responsabilité consiste à faire rapport au Conseil d'OMERS sur la fidélité de la présentation, à tous égards importants, de l'actif net de la Caisse et de l'évolution de son actif net au cours de l'exercice conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les vérificateurs externes ont pleinement accès à la direction et au sous-comité de vérification pour examiner toutes les constatations portant sur l'intégrité de la présentation de l'information financière et sur la suffisance des systèmes de contrôle interne sur lesquels ils fondent leur vérification. En ce qui a trait à la dette actuarielle qui est indiquée dans les notes afférentes aux états financiers et à l'égard de laquelle l'actuaire a donné son opinion, les vérificateurs externes utilisent le travail de l'actuaire. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et contient leur opinion.

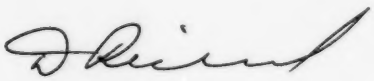

Dale E. Richmond
Président-directeur général

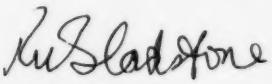

Wayne Gladstone
Vice-président principal
Finances et administration

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Conseil du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario au 31 décembre 2000 et l'état consolidé de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net de la Caisse au 31 décembre 2000 ainsi que de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

KPMG s.e.n.

Comptables agréés

Toronto, Canada
Le 23 février 2001

# ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ACTIF NET

(en millions)

| Aux 31 décembre | 2000 | 1999 |
|---|---|---|
| **ACTIF** | | |
| Placements (note 2) | **36 469 $** | 35 278 $ |
| Revenu à recevoir | **145** | 133 |
| Montants à recevoir sur les opérations en cours | **433** | 360 |
| Autres éléments d'actif (note 4) | **16** | 23 |
| Total de l'actif | **37 063** | 35 794 |
| **PASSIF** | | |
| Somme à payer aux régimes de retraite administrés (note 5) | **528** | 502 |
| Montants à payer sur les opérations en cours | **494** | 280 |
| Autres éléments de passif découlant du régime de retraite | **166** | 82 |
| Total du passif | **1 188** | 864 |
| **ACTIF NET** (note 6) | **35 875 $** | 34 930 $ |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

Au nom du Conseil

Membre

Membre

# ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en millions)

| Pour les exercices terminés les 31 décembre | 2000 | 1999 |
|---|---|---|
| **AUGMENTATION DE L'ACTIF NET** | | |
| Revenu de placement, montant net (note 7) | **2 033 $** | 4 598 $ |
| Cotisations (note 8) | **30** | 27 |
| Total de l'augmentation | **2 063** | 4 625 |
| **DIMINUTION DE L'ACTIF NET** | | |
| Prestations (note 9) | **1 045** | 1 005 |
| Frais d'administration (note 10) | **73** | 70 |
| Total de la diminution | **1 118** | 1 075 |
| **AUGMENTATION DE L'ACTIF NET** | **945** | 3 550 |
| Actif net au début de l'exercice | **34 930** | 31 380 |
| **ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE** | **35 875 $** | 34 930 $ |

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de cet état.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Exercice terminé le 31 décembre 2000**

## Description du régime

Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario («OMERS» ou le «régime») est un régime de retraite interentreprises établi conformément à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*. La Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la «Caisse») est établie à l'article 5 de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*. Le régime verse des prestations de retraite à divers groupes d'employés comprenant, entre autres, les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires (personnel non enseignant) de l'Ontario.

Le régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Le régime est enregistré en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*, sous le numéro 0345983.

### a) Capitalisation

Le régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées financé par des cotisations versées à parts égales par les employeurs et les employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse. Les cotisations sont déterminées conformément à la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et ses *Règlements*, et à la *Loi sur les régimes de retraite*.

### b) Rentes de retraite

L'âge normal de la retraite est de 65 ans pour tous les participants à OMERS, à l'exception des policiers et des pompiers qui peuvent normalement prendre leur retraite dès l'âge de 60 ans. Le calcul du montant des prestations de retraite normale se fait en tenant compte du nombre d'années de service crédité du participant ainsi que de son salaire annuel moyen au cours des soixante mois de salaire consécutifs les plus élevés. Les prestations sont intégrées au Régime de pensions du Canada.

### c) Prestations de décès

Les prestations de décès sont payables au conjoint survivant ou au bénéficiaire désigné au décès d'un participant et, dans certains cas, d'un retraité. En fonction des conditions d'admissibilité, la prestation peut être payée sous forme de rente de survivant, de versement unique ou des deux.

### d) Retraits du régime

Sous réserve des dispositions d'immobilisation, à sa cessation d'emploi avant l'âge de la retraite, un participant peut retirer du régime OMERS les sommes auxquelles il a droit.

### e) Indexation des rentes de retraite

Les prestations de retraite bénéficient d'une protection contre l'inflation grâce à un ajustement annuel égal à 100 % de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année précédente. Cette protection est limitée à six pour cent par an. Si l'augmentation de l'IPC dépasse le plafond de six pour cent, tout excédent est reporté sur les années suivantes.

### f) Impôts sur le revenu

Le régime OMERS est un régime de pension agréé conformément à la définition qu'en donne la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, de ce fait, les cotisations et le revenu de placement reçu ne sont pas assujettis aux impôts sur le revenu.

**g) Convention de retraite**

La convention de retraite (CR) a été établie par OMERS pour fournir des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont la rémunération est supérieure à la somme qui produit la rente maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

Conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*, le calcul de la valeur de ces prestations est fondé sur une évaluation actuarielle périodique. La convention de retraite est financée par répartition. L'actif net disponible pour les prestations et les provisions actuarielles de la convention de retraite fait l'objet d'une évaluation distincte de l'évaluation actuarielle d'OMERS.

## Note 1. Sommaire des principales conventions comptables

**Mode de présentation**

Les présents états financiers ont été dressés selon le postulat de la continuité et ils présentent l'information financière de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario en tant qu'entité publiante distincte des promoteurs et des participants du régime.

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des estimations et émettre des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés aux états consolidés de l'actif net et de l'évolution de l'actif net. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains chiffres correspondants ont été retraités afin d'en permettre la comparaison avec ceux de l'exercice à l'étude.

**Périmètre de consolidation**

OMERS détient certains placements par le biais de filiales et de diverses autres structures. Les filiales sont des entités contrôlées par OMERS par la détention d'une majorité d'actions comportant droit de vote. Les autres structures selon lesquelles il y a copropriété des activités économiques de l'entité sont contrôlées conjointement par OMERS et divers partenaires au moyen de la détention d'une quote-part des actions comportant droit de vote.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'OMERS, ceux de ses filiales détenant des placements dans des biens immobiliers, des hypothèques, des placements privés en actions et des propriétés extractives ainsi que la quote-part d'OMERS dans l'actif, le passif et le bénéfice d'exploitation des entités en copropriété. Tous les soldes et opérations intersociétés importants ont été annulés lors de la consolidation.

**Placements**

Les opérations de placement sont inscrites lorsque les risques et les avantages découlant de la propriété de ces placements sont transférés. Ainsi, les titres négociés en Bourse sont inscrits à la date de négociation de l'opération.

Les placements sont inscrits à leur juste valeur. La juste valeur est le montant estimatif de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes et consentantes, agissant en toute liberté. Au mieux, elle est attestée par la valeur à la cote, s'il en existe. La juste valeur estimative est calculée en fonction des conditions du marché à un moment précis et elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

L'écart entre la valeur d'un actif au moment de son acquisition et sa juste valeur actuelle tient compte des variations des taux du marché et du risque de crédit de l'émetteur depuis la date d'acquisition initiale. Les variations de l'écart entre la juste valeur et le prix coûtant des placements au début et à la fin de chaque exercice paraissent à l'état de l'évolution de l'actif net au poste « Revenu de placement, montant net » à titre de plus-value/moins-value non matérialisée des placements.

La juste valeur des placements est établie comme suit :

i) Les dépôts à court terme sont comptabilisés au prix coûtant qui, avec les intérêts créditeurs courus, se rapproche de la juste valeur.

ii) Les obligations, les débentures, les actions et les propriétés extractives sont généralement évaluées à la valeur à la cote à la fin de l'exercice, lorsque cette valeur est disponible. Sinon, les valeurs estimatives sont calculées en actualisant les rentrées de fonds d'après les rendements actuels sur le marché, en comparant des titres similaires et en utilisant des évaluations indépendantes de biens et des analyses financières.

iii) Les biens immobiliers, qui comprennent principalement des propriétés productrices de revenus, sont évalués généralement par l'application d'un processus d'évaluation basé sur les rentrées de fonds futures actualisées. Certaines hypothèses ayant trait aux conditions économiques et aux taux de rendement futurs ont été émises pour évaluer les rentrées de fonds futures. L'évaluation est effectuée annuellement par des experts indépendants conformément aux pratiques et méthodes d'expertise généralement reconnues. Jones Lang LaSalle Real Estate Services Inc. et Colliers Macaulay Nicolls Inc. sont les sociétés indépendantes dont les services ont été retenus pour le processus d'évaluation de 2000.

La juste valeur des biens immobiliers acquis récemment est fondée sur le prix d'acquisition.

iv) Les hypothèques et les titres de créance privés sont évalués en actualisant les rentrées de fonds d'après les rendements actuels, sur le marché, d'instruments comportant des risques similaires.

v) Les instruments dérivés, y compris les contrats d'échange financier, contrats à terme, contrats d'option et contrats à terme de gré à gré, sont évalués à la valeur à la cote à la fin de l'exercice, selon les valeurs marchandes disponibles, et si elles ne le sont pas, selon les rentrées de fonds actualisées d'après les rendements actuels sur le marché.

Le revenu de placement, comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, comprend les intérêts créditeurs, les dividendes et le bénéfice d'exploitation des biens immobiliers et des autres filiales, ainsi que les gains et les pertes matérialisés à la vente de placements et la plus-value et la moins-value non matérialisées de la juste valeur des placements.

**Éléments d'actif et de passif autres que des placements**

La juste valeur des cotisations à recevoir, du revenu à recevoir, des montants à recevoir sur les opérations en cours, des autres éléments d'actif, de la somme à payer aux régimes de retraite administrés, des montants à payer sur les opérations en cours et des autres éléments de passif découlant du régime de retraite se rapproche de leur valeur comptable.

**Conversion des comptes établis en devises**

OMERS effectue des placements libellés en différentes devises. La juste valeur de ces placements, figurant à l'état de l'actif net, est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change non matérialisés découlant de cette conversion sont compris dans la plus-value/moins-value non matérialisée des placements. Une fois qu'un placement libellé en devises est vendu, le gain ou la perte de change matérialisé qui en découle est inscrit à titre de gains matérialisés à la vente de placements.

## Note 2. Placements

| (en millions) | 2000 Juste valeur | 2000 Prix coûtant | 1999 Juste valeur | 1999 Prix coûtant |
|---|---|---|---|---|
| **Placements portant intérêt** | | | | |
| Encaisse et dépôts à court terme | **2 907 $** | **2 907 $** | 2 462 $ | 2 462 $ |
| Obligations et débentures canadiennes | **8 906** | **8 722** | 6 071 | 6 179 |
| Obligations non canadiennes | **–** | **–** | 1 573 | 1 689 |
| Titres de créance privés | **299** | **299** | 216 | 224 |
| Hypothèques | **1 413** | **1 395** | 1 244 | 1 259 |
| | **13 525 $** | **13 323 $** | 11 566 $ | 11 813 $ |
| **Placements ne portant pas intérêt** | | | | |
| Actions canadiennes | **10 732** | **6 900** | 11 603 | 7 304 |
| Actions non canadiennes | **6 684** | **5 435** | 7 134 | 4 678 |
| Biens immobiliers | **4 400** | **4 257** | 4 126 | 4 115 |
| Propriétés extractives | **141** | **104** | 111 | 98 |
| Placements privés en actions canadiennes | **444** | **405** | 509 | 297 |
| Placements privés en actions non canadiennes | **543** | **434** | 229 | 183 |
| | **22 944 $** | **17 535 $** | 23 712 $ | 16 675 $ |
| **TOTAL DES PLACEMENTS** | **36 469 $** | **30 858 $** | 35 278 $ | 28 488 $ |

Au 31 décembre 2000, la Caisse détenait les placements suivants, dont la juste valeur ou le prix coûtant était supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant du total des placements :

| (en millions de dollars) | Total – 2000 Nombre de placements | Total – 2000 Juste valeur | Total – 2000 Prix coûtant | Total – 1999 Nombre de placements | Total – 1999 Juste valeur | Total – 1999 Prix coûtant |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Placements canadiens portant intérêt | **3** | **1 177 $** | **1 164 $** | 6 | 2 134 $ | 2 206 $ |
| Actions canadiennes | **3** | **2 659** | **1 182** | 2 | 2 612 | 531 |
| Biens immobiliers | **3** | **1 148** | **1 000** | 3 | 1 016 | 915 |
| | **9** | **4 984 $** | **3 346 $** | 11 | 5 762 $ | 3 652 $ |

Les actions et les obligations canadiennes dont le prix coûtant ou la juste valeur de l'émission est supérieur à un pour cent de la juste valeur ou du prix coûtant de la totalité des placements comprennent des placements portant intérêt émis par le gouvernement du Canada, et des titres de participation émis par BCE Inc., la Corporation Nortel Networks et la Banque Royale du Canada. Les placements dans les biens immobiliers précités comprennent des participations dans les propriétés suivantes, qui sont toutes situées en Ontario : Royal Bank Plaza, Square One Shopping Centre et Yorkdale Shopping Centre.

OMERS détient un certain nombre de ses placements dans des biens immobiliers par le biais d'entités en coentreprise et en copropriété. La juste valeur de la quote-part d'OMERS dans ces biens était de 2 721 millions de dollars au 31 décembre 2000 (2 658 millions de dollars en 1999). La part d'OMERS du bénéfice net de ces entités était de 166 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 (151 millions de dollars en 1999); elle est incluse dans le revenu net de placement tiré des biens immobiliers.

OMERS a garanti certaines des obligations des entités auxquelles il participe à titre de copropriétaire, et dans certains cas, il est responsable des obligations de ses associés. L'actif de ces entités est disponible et il est suffisant pour respecter ces obligations.

OMERS participe à un programme de prêt de titres aux termes duquel il prête à des tiers les titres qu'il possède. Pour les titres prêtés, OMERS reçoit des droits ainsi que des titres d'une qualité de crédit égale ou supérieure servant de garantie. Au 31 décembre 2000, des titres d'une juste valeur estimative de 2 845 millions de dollars (2 579 millions de dollars en 1999) ont été prêtés. En garantie, la Caisse a reçu ou avait à recevoir par contrat des titres d'une juste valeur estimative de 2 987 millions de dollars (2 708 millions de dollars en 1999).

**Gestion du risque**

La gestion du risque a trait à l'identification et à la gestion active des risques liés à l'ensemble des secteurs d'activité et de leur milieu d'exploitation connexe. Les placements sont essentiellement exposés au risque de change, à la fluctuation des taux d'intérêt et au risque de crédit. OMERS a mis en œuvre des procédés et des méthodes qui prévoient un avoir composé à la fois d'actions, de titres à revenu fixe et de placements en biens immobiliers, qui imposent la diversification des placements dans chacune des catégories et qui fixent un seuil maximal quant à l'envergure des risques pour chaque placement et chacune des contreparties. En outre, OMERS se sert, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques (se reporter à la note 3).

Risque lié au change

Le risque lié au change découle du fait que la Caisse détient des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien. Les fluctuations du dollar canadien par rapport à ces monnaies étrangères peuvent donner lieu à une incidence positive ou négative sur la juste valeur du placement. Aux 31 décembre, les placements de la Caisse, selon la région de l'émetteur et la monnaie, se résumaient comme suit :

| | Secteur géographique | | Monnaie | |
|---|---|---|---|---|
| (en millions – équivalent en dollars canadiens) | **2000** | 1999 | **2000** | 1999 |
| Canada | **26 410 $** | 25 047 $ | **26 434 $** | 25 600 $ |
| États-Unis d'Amérique | **5 046** | 4 677 | **5 180** | 4 731 |
| Zone euro[1] | **1 561** | 1 962 | **1 523** | 1 900 |
| Japon | **1 327** | 1 419 | **1 328** | 1 401 |
| Royaume-Uni | **967** | 1 004 | **952** | 695 |
| Autres pays de l'Europe occidentale | **660** | 596 | **660** | 493 |
| Autres pays de la région du Pacifique | **274** | 262 | **271** | 276 |
| Marchés émergents | **224** | 311 | **121** | 182 |
| | **36 469 $** | 35 278 $ | **36 469 $** | 35 278 $ |

Les instruments dérivés couvrant l'actif canadien ont été attribués à la zone monétaire de l'actif ou l'indice sous-jacent duquel le contrat d'instrument dérivé tire sa valeur.

[1]La zone euro comprend les onze pays membres qui utilisent l'euro.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt a trait à l'incidence de la volatilité des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements de la Caisse. Ce risque découle de la variation éventuelle quant au moment et au montant de flux de trésorerie ayant trait à l'actif et au passif de la Caisse. Du fait de l'indexation des droits aux prestations et de la durée relativement longue de ces prestations de retraite, le passif d'OMERS est touché par l'inflation et les taux de rendement à long terme alors que la valeur de l'actif est davantage touchée par les marchés boursiers et les variations à court terme des taux d'intérêt. Le portefeuille à revenu fixe comporte des lignes directrices, quant à la durée et à la distribution, qui sont conçues pour atténuer le risque découlant de la volatilité des taux d'intérêt.

Le classement selon la durée à courir jusqu'à l'échéance des placements portant intérêt est fondé sur les échéances stipulées aux contrats régissant les titres et il est le suivant :

| | 2000 | | | | | 1999 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Durée à courir jusqu'à l'échéance | | | | | | |
| (en millions) | En deçà de un an ($) | De un à cinq ans ($) | Au-delà de cinq ans ($) | Total ($) | Rendement réel moyen | Total ($) | Rendement réel moyen |
| Encaisse et dépôts à court terme | 2 907 | – | – | 2 907 | 5,83 % | 2 462 | 5,05 % |
| Obligations et débentures canadiennes | 682 | 3 412 | 4 812 | 8 906 | 5,59 % | 6 071 | 6,38 % |
| Obligations non canadiennes | – | – | – | – | – | 1 573 | 5,48 % |
| Titres de créance privés | 7 | 40 | 252 | 299 | 8,16 % | 216 | 7,98 % |
| Hypothèques | 177 | 506 | 730 | 1 413 | 7,34 % | 1 244 | 8,12 % |
| TOTAL | 3 773 | 3 958 | 5 794 | 13 525 | 5,88 % | 11 566 | 6,19 % |

Le taux de rendement réel moyen représente le taux moyen pondéré nécessaire pour actualiser les rentrées de fonds futures à la valeur marchande courante.

Les obligations et les débentures canadiennes comprennent principalement des titres d'emprunt du gouvernement du Canada et de gouvernements provinciaux. Les titres d'emprunt de sociétés représentent 30,5 pour cent (20,2 pour cent en 1999) des obligations et débentures canadiennes. En 1999, les obligations non canadiennes se composaient de titres liquides et négociables gouvernementaux et supranationaux, principalement des 12 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

### Risque lié au marché

Le risque lié au marché est associé à la fluctuation de la valeur d'un placement du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient dues à des facteurs propres au placement particulier ou à des facteurs touchant toutes les valeurs mobilières négociées sur le marché. OMERS applique le principe de la diversification des placements en portefeuille d'après les critères précisés par la Déclaration des politiques et des méthodes de placement et recourt aux instruments financiers dérivés conçus pour atténuer l'impact du risque du marché.

### Risque lié au crédit

La Caisse est exposée aux risques liés au crédit dans l'éventualité où une contrepartie est en situation de défaut ou devient insolvable. OMERS a prévu des critères en matière de placement conçus de manière à gérer le risque de crédit de la Caisse et ce, en établissant des limites au risque de crédit dans le cas de chacune des entités sociales. Le risque de crédit découlant d'instruments dérivés est expliqué plus amplement à la note 3.

## Note 3. Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion de la composition de l'actif et de sa gestion des risques financiers, notamment les risques liés à la volatilité des taux d'intérêt et aux taux de change, la Caisse se sert d'instruments financiers dérivés lorsqu'elle le juge pertinent. Dans certains cas, les instruments dérivés servent à accroître le rendement ou à créer parallèlement des placements synthétiques.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est liée aux éléments d'actif sous-jacents ainsi qu'aux taux d'intérêt ou de change. OMERS effectue des opérations sur instruments dérivés parallèlement aux activités de son portefeuille de titres à revenu fixe. Les

opérations sur instruments dérivés sont menées sur le marché hors cote, entre deux contreparties, ou sur les marchés boursiers réglementés. Les types de contrats généralement conclus par OMERS sont les suivants :

- **Contrats d'échange financier,** qui sont des ententes contractuelles selon lesquelles deux parties conviennent d'échanger des paiements à taux fixe et (ou) flottant, en fonction d'une valeur nominale de référence.
- **Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme,** qui sont des ententes contractuelles visant soit la vente soit l'achat d'une devise ou d'un instrument financier précis, à un prix établi et à une date ultérieure précisée. Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats adaptés conclus sur le marché hors cote.
- **Contrats d'option,** qui sont des ententes contractuelles selon lesquelles l'acheteur a le droit mais pas l'obligation d'acheter (ou de vendre) un instrument financier à une date déterminée ou avant, à un prix fixé d'avance. Les options peuvent être négociées sur un marché organisé ou sur le marché hors cote.

Les contrats à terme de gré à gré et les options standardisées sont négociés en montants standardisés sur des marchés boursiers réglementés et sont assujettis aux marges de trésorerie quotidiennes.

La Caisse est exposée à des pertes liées au crédit advenant la non-exécution par les contreparties associées aux instruments financiers dérivés. Afin d'atténuer ce risque, OMERS :

- ne traite qu'avec des contreparties hautement cotées, généralement d'importantes institutions financières dont la cote de solvabilité se situe dans la fourchette «A», cote corroborée par une agence de cotation reconnue;
- passe des contrats portant sur des instruments dérivés uniquement sur une base non spéculative;
- passe des accords généraux de compensation ou atténue le risque de crédit en obtenant des garanties préalables ou des paiements anticipés trimestriels équivalents à la juste valeur du contrat pour l'ensemble des opérations sur instruments dérivés.

Le risque de crédit représente le montant maximal qui serait à risque à la date de fin d'exercice si les contreparties ne respectaient aucunement leurs contrats et s'il était impossible de mettre à exécution le droit de compensation. L'exposition au risque de crédit relative aux instruments financiers dérivés est représentée par le coût de remplacement à recevoir des contrats avec les contreparties, déduction faite de tout paiement reçu par anticipation sur garantie ou sur marge à la date de fin d'exercice.

Le risque de crédit lié aux contrats à terme est minime du fait que la contrepartie est un indice boursier plutôt qu'une société, que les contrats sont établis à la valeur du marché et que les marges à recevoir et à payer sont réglées au comptant quotidiennement.

Le tableau suivant résume le portefeuille d'instruments dérivés d'OMERS et les risques de crédit connexes :

- **Valeur nominale de référence :** représente le montant auquel un taux ou un prix est appliqué afin de calculer l'échange des liquidités.
- **Coût de remplacement :** représente le coût de remplacement, aux taux en vigueur sur le marché, de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Ces montants ne tiennent pas compte des contrats qui permettent la compensation des positions ou de toute garantie pouvant être obtenue.

| (en millions) | 2000 Valeur nominale de référence | 2000 Juste valeur – Éléments d'actif bruts | 2000 Juste valeur – Éléments de passif bruts | 2000 Risque de crédit (coût de remplacement) | 1999 Valeur nominale de référence | 1999 Juste valeur – Éléments d'actif bruts | 1999 Juste valeur – Éléments de passif bruts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Contrats d'échange financier de taux d'intérêt | 927 $ | 8 $ | (15) $ | 8 $ | 569 $ | 4 $ | – $ |
| Contrats d'échange financier d'indices obligataires | 215 | 1 | – | 1 | 56 | – | – |
| Contrats d'échange financier d'indices boursiers | 760 | – | (51) | – | 887 | 96 | (1) |
| Contrats d'échange financier d'actions | 67 | – | (7) | – | 75 | 17 | – |
| Contrats à terme d'indices boursiers | 2 860 | 5 | (24) | 5 | 1 675 | 7 | (3) |
| Options sur obligations – vendues | 70 | – | (3) | – | – | – | – |
| Options sur obligations – achetées | 335 | 5 | – | 5 | – | – | – |
| Contrats de change à terme de gré à gré | 2 581 | 25 | (33) | 25 | 1 140 | 3 | (13) |
| **Total** | 7 815 $ | 44 $ | (133) $ | 44 $ | 4 402 $ | 127 $ | (17) $ |

Tous les instruments dérivés arrivent à échéance à moins de un an, sauf les contrats d'échange financier de taux d'intérêt à valeur nominale de référence de 410 millions de dollars échéant entre 2001 et 2003 et de 34 millions de dollars échéant entre 2005 et 2009 (1999 – 417 millions de dollars échéant entre 2000 et 2002).

## Note 4. Autres éléments d'actif

| (en millions) | 2000 | 1999 |
|---|---|---|
| Débiteurs à long terme[1] | 8 $ | 15 $ |
| Autres | 8 | 8 |
| | 16 $ | 23 $ |

[1] En vertu de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et de ses *Règlements*, certains employeurs participants ont conclu des conventions avec le Conseil en vue de l'établissement de prestations supplémentaires au titre des services passés. Chaque employeur est individuellement responsable de la capitalisation de ces prestations, d'après des évaluations actuarielles distinctes. Les montants exigibles des employeurs aux termes de ces conventions sont comptabilisés à titre de débiteurs à long terme devant être payés, avec les intérêts, sur une période n'excédant pas quinze ans.

## Note 5. Somme à payer aux régimes de retraite administrés

Les régimes de retraite administrés faisant partie de la Caisse sont gérés pour le compte du Conseil des gouverneurs de l'Université Polytechnique Ryerson et du ministre de l'Énergie de la province de l'Ontario (The Ontario Hydro Guarantee Fund) et ils sont crédités de revenus établis

d'après leur quote-part des placements de la Caisse, à la juste valeur. Le Conseil du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario est autorisé, aux termes de diverses conventions de gestion, à recouvrer les frais qu'il engage pour l'administration des régimes mentionnés ci-dessus.

## Note 6. Actif net

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées représente le calcul de la valeur des obligations découlant des régimes de retraite et des régime de retraite complémentaires d'OMERS à l'égard des prestations constituées jusqu'à la date des présentes pour l'ensemble des participants actifs et inactifs d'OMERS. Le calcul de cette obligation est fondé sur des hypothèses et des méthodes actuarielles dont la direction considère qu'elles lui permettent d'en arriver aux estimations les plus probables à long terme des résultats techniques futurs d'OMERS. La Caisse n'ayant pas l'intention d'éteindre dans un avenir prévisible les obligations découlant du régime de retraite, la juste valeur de ces obligations est donc le mieux représentée par ce même calcul actuariel. Étant donné que les conditions sous-jacentes changent avec le temps, il se peut que les meilleures estimations de la direction changent aussi, ce qui entraînerait une modification importante de la valeur actuarielle des prestations de retraite acquises.

Les principales hypothèses actuarielles les plus probables qui ont été utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle d'OMERS sont les suivantes :

| | **2000** | 1999 |
|---|---|---|
| Taux d'inflation présumé | **3,0 %** | 3,0 % |
| Augmentation présumée des gains ouvrant droit à pension | **4,5 %** | 4,5 % |
| Taux actuariel présumé du rendement du régime | **7,25 %** | 7,0 % |

Lorsque le taux actuariel présumé du rendement a été modifié, l'hypothèse de mortalité l'a aussi été pour prendre en compte l'amélioration annuelle présumée des taux de mortalité. La différence de passif attribuable à ces deux modifications des hypothèses n'a pas été significative.

L'extrapolation de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2000 qui suit tient compte des modifications apportées au régime et approuvées par le gouvernement provincial jusqu'au 31 décembre 2000. Les chiffres correspondants de 1999 ont été retraités afin de refléter l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 1999.

| (en millions) | **2000** | 1999 |
|---|---|---|
| Juste valeur de l'actif net à la fin de l'exercice* | **35 867 $** | 34 921 $ |
| Rajustement de la juste valeur à des fins actuarielles | **(1 913)** | (3 957) |
| Valeur actuarielle de l'actif net à la fin de l'exercice | **33 954** | 30 964 |
| | | |
| Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au début de l'exercice | **25 462** | 22 283 |
| Intérêt couru sur les prestations | **1 845** | 1 893 |
| Prestations constituées | **1 030** | 966 |
| Prestations versées | **(1 045)** | (1 005) |
| Modifications apportées au régime | **–** | 3 498 |
| Modification des hypothèses actuarielles | **–** | (1 848) |
| Gains actuariels | **(225)** | (325) |
| | | |
| Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées à la fin de l'exercice | **27 067** | 25 462 |
| | | |
| Actif lié aux prestations bonifiées | **8** | 9 |
| Passif lié aux prestations bonifiées | **43** | 42 |
| Passif net lié aux prestations bonifiées | **35** | 33 |
| | **27 102** | 25 495 |
| Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées | **6 852 $** | 5 469 $ |

*Ne comprend pas l'actif lié aux prestations bonifiées.

Une partie de l'excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations constituées a été attribuée par le Conseil à la réserve de stabilisation pour la capitalisation. Le montant de la réserve pour 2000 s'élève à 1 353 millions de dollars (1 273 millions de dollars en 1999).

Les prestations bonifiées ont été constituées, dans le cadre de la *Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario* et de ses *Règlements*, à l'intention des participants dont les revenus sont supérieurs au montant qui ouvre droit aux pensions maximales permises par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Dans le cadre de la gestion continue de l'excédent, le Conseil d'OMERS a adopté un certain nombre de mesures temporaires portant sur l'interruption du versement des cotisations et sur les prestations; en voici le résumé :

| Mesure | Permanente | Temporaire | Dates d'effet |
|---|---|---|---|
| Admissibilité à la retraite anticipée | 10 ans avant l'âge de retraite normale (ARN) | 15 ans avant l'ARN | du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001 |
| Facteurs de retraite anticipée non réduite | 90 (ARN 65) ou 85 (ARN 60) | 80 (ARN 65) ou 75 (ARN 60) | du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2001 |
| | | 85 (ARN 65) ou 80 (ARN 60) | du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002 |
| Réductions de retraite anticipée (si non admissible à une rente non réduite) | 5 % par année | 2,5 % par année | du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2002 |
| Cotisations | 6 % du salaire jusqu'au MGAP*, plus 7,5 % du salaire en excédent du MGAP* (ARN 65) ou 7 % du salaire jusqu'au MGAP*, plus 8,5 % du salaire en excédent du MGAP* (ARN 60) | 0 % du salaire | du 1er août 1998 au 31 décembre 2002 (réexamen annuel) |

* MGAP = maximum des gains annuels ouvrant droit à pension

Le Conseil d'OMERS a présenté de nouvelles mesures de modification des prestations, notamment l'augmentation de la prestation de retraite à vie et la prolongation de la période d'admissibilité aux améliorations temporaires des prestations de retraite anticipée. Si ces propositions sont adoptées sous forme d'amendements aux Règlements d'OMERS, la valeur actuarielle des totale prestations de retraite constituées devrait augmenter d'environ 1,1 milliard de dollars au 31 décembre 2000.

**Évaluation de solvabilité**

La valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont présentées ci-dessus selon le postulat de la continuité, conformément à celui ayant servi aux autres domaines des états financiers. En vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*, une évaluation portant sur la liquidation doit être effectuée pour le régime et ce, même si le risque de liquidation est peu évident. Cette évaluation extraordinaire ne comprend pas les prestations bonifiées et suppose un scénario de liquidation. La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées, exclusion faite du régime des prestations bonifiées, était estimée à 31 960 millions de dollars au 31 décembre 2000 (28 797 millions de dollars en 1999). Aux termes de l'évaluation de solvabilité, l'actif net est fondé sur sa juste valeur. Au 31 décembre 2000, la juste valeur de l'actif net, exclusion faite du régime de prestations bonifiées, était de 35 867 millions de dollars (34 921 millions de dollars en 1999). Une provision raisonnable pour les frais de liquidation du régime n'aurait pas pour incidence de réduire grandement l'actif disponible pour les prestations.

## Note 7. Revenu de placement, montant net

### a) Revenu de placement net avant l'attribution de l'effet des contrats d'instruments dérivés

Le revenu de placement, avant l'effet des contrats d'instruments dérivés et avant l'attribution des gains/pertes matérialisés et non matérialisés pour la période terminée le 31 décembre, est indiqué ci-dessous. Le revenu de l'actif couvrant les instruments financiers dérivés est indiqué dans la catégorie d'actif correspondante. Les charges relatives aux activités de placement de 34 millions de dollars (28 millions de dollars en 1999) sont déduites du portefeuille correspondant pour lequel les frais ont été engagés. Le revenu (la perte) provenant des instruments financiers dérivés de (371) millions de dollars (300 millions de dollars en 1999) est inclus dans les gains/pertes matérialisés lors de la disposition et la plus-value/moins-value non matérialisée, dans la juste valeur des placements.

| (en millions) | 2000 | 1999 |
|---|---|---|
| **REVENU** | | |
| **Placements portant intérêt** | | |
| Dépôts à court terme | **153 $** | 128 $ |
| Obligations et débentures canadiennes | **518** | 363 |
| Obligations non canadiennes | **28** | 81 |
| Titres de créance privés | **28** | 15 |
| Hypothèques | **101** | 107 |
| | **828** | 694 |
| **Placements en actions** | | |
| Actions canadiennes | **151** | 196 |
| Actions non canadiennes | **98** | 88 |
| Propriétés extractives | **20** | 6 |
| Placements privés en actions canadiennes | **49** | (6) |
| Placements privés en actions non canadiennes | **14** | 2 |
| | **332** | 286 |
| **Placements en biens immobiliers** | **294** | 276 |
| **GAINS NETS MATÉRIALISÉS** à la vente de placements | **2 004** | 2 002 |
| **PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NETTE NON MATÉRIALISÉE** de la juste valeur des placements | **(1 378)** | 1 425 |
| | **2 080** | 4 683 |
| **Moins le revenu crédité à ce qui suit :** | | |
| Régimes de retraite administrés | **31** | 69 |
| Provision pour les prestations de retraite supplémentaires | **16** | 16 |
| | **2 033 $** | 4 598 $ |

### b) Revenu de placement par principale catégorie d'actif

Le revenu de placement par principale catégorie d'actif, après attribution des gains et des pertes matérialisés et non matérialisés, y compris les contrats d'instruments dérivés, est le suivant :

| (en millions) | 2000 | 1999 |
|---|---|---|
| Placements portant intérêt | **1 121 $** | (153) $ |
| Placements en actions | | |
| Actions canadiennes | **1 419** | 2 901 |
| Actions non canadiennes | **(880)** | 1 646 |
| Placements en biens immobiliers | **420** | 289 |
| | **2 080 $** | 4 683 $ |

## Note 8. Cotisations

| (en millions) | 2000 | 1999 |
|---|---|---|
| Employeurs, débiteurs à long terme et intérêts y afférents (note 4) | 4 $ | 5 $ |
| Transferts d'autres régimes de retraite | 14 | 8 |
| Autres cotisations | 12 | 14 |
| | 30 $ | 27 $ |

En août 1998, une interruption temporaire du versement des cotisations pour les participants et les employeurs est entrée en vigueur. Cette interruption temporaire est réexaminée annuellement et sa prolongation jusqu'au 31 décembre 2002 a été approuvée. Ces mesures ont été prises dans le cadre des propositions de gestion de l'excédent dont il est fait mention à la note 6. .

## Note 9. Prestations

| (en millions) | 2000 | 1999 |
|---|---|---|
| Prestations de retraite des participants | 916 $ | 817 $ |
| Paiements de la valeur de rachat | 87 | 121 |
| Remboursements de cotisations augmentées des intérêts | 34 | 57 |
| Virements à d'autres régimes de retraite | 8 | 10 |
| | 1 045 $ | 1 005 $ |

## Note 10. Frais d'administration

### a) Charges d'exploitation

| (en millions) | 2000 | 1999 |
|---|---|---|
| Services relatifs au personnel | 36 $ | 28 $ |
| Autres services achetés | 15 | 8 |
| Locaux et matériel | 10 | 9 |
| Services achetés pour la mise au point de systèmes | 6 | 20 |
| Services professionnels [1] | 3 | 3 |
| Transport et communication | 3 | 2 |
| | 73 $ | 70 $ |

1) Comprennent les frais actuariels de 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars en 1999), les frais de vérification de 0,4 million de dollars (0,3 million de dollars en 1999) et les frais juridiques de 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars en 1999).

**b) Rémunération de la direction**

Ce tableau porte sur le salaire de base, la prime annuelle et autres rémunérations touchées en 1998, 1999 et 2000 par le directeur général et quatre autres membres de l'équipe de haute direction.

| Nom et poste principal | Année | Salaire de base | Prime[1] | Autres rémunérations[2] | Avantages imposables |
|---|---|---|---|---|---|
| Dale E. Richmond | 2000 | 310 473 $ | – $ | 23 892 $ | 22 048 $ |
| Président-directeur général | 1999 | 304 431 | – | 9 955 | 20 505 |
| | 1998 | 298 899 | 54 886[3] | – | 20 862 |
| Michael Beswick | 2000 | 164 187 $ | 19 982 $ | 7 964 $ | 9 814 $ |
| Vice-président principal, | 1999 | 155 235 | 12 834 | 7 507 | 9 849 |
| Retraites | 1998 | 150 355 | 3 000 | 7 254 | 8 583 |
| Wayne Gladstone | 2000 | 165 148 $ | 18 982 $ | 12 836 $ | 11 662 $ |
| Vice-président principal, | 1999 | 161 984 | 15 334 | 7 808 | 11 678 |
| Finances et administration | 1998 | 157 907 | 7 500 | 7 693 | 7 056 |
| Tom Gunn | 2000 | 274 569 $ | 92 000 $ | 22 840 $ | 1 232 $ |
| Vice-président principal, | 1999 | 268 269 | 65 000 | 21 283 | 1 074 |
| Placements | 1998 | 248 582 | 48 494 | 12 491 | 4 572 |
| Gillian Platt[4] | 2000 | 84 964 $ | 19 982 $ | 13 330 $ | 5 980 $ |
| Vice-présidente principale, | 1999 | 142 404 | 16 834 | 1 394 | 10 037 |
| Affaires de la société | 1998 | 127 983 | 10 000 | 1 500 | 7 481 |

1 Basée sur les résultats de l'exercice précédent.

2 Comprennent : règlement de la valeur de congés, suppléments forfaitaires de rendement et allocation d'automobile.

3 Rachat en espèces unique.

4 N'est plus au service d'OMERS depuis le 15 juillet 2000.

## Note 11. Engagements

Dans le cadre de ses activités d'exploitation normales, OMERS prend des engagements de placements futurs. Ces engagements peuvent comprendre, sans y être limités, des placements hypothécaires, des contrats immobiliers et des contrats de sociétés en commandite. Au 31 décembre 2000, ces engagements totalisaient 1 milliard de dollars (0,4 milliard de dollars en 1999).

# CHIFFRES DES DIX DERNIERS EXERCICES

| (en millions de dollars) | **2000** | 1999 | 1998 | 1997 | 1996 | 1995 | 1994 | 1993 | 1992 | 1991 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Placements à leur valeur marchande(*)** | | | | | | | | | | |
| Titres de créance | **13 525** | 11 566 | 12 947 | 10 625 | 8 554 | 6 737 | 6 560 | 6 673 | 5 682 | 5 678 |
| Actions | **18 544** | 19 586 | 15 587 | 16 022 | 14 612 | 12 149 | 11 935 | 11 570 | 8 505 | 7 766 |
| Biens immobiliers | **4 400** | 4 126 | 3 995 | 2 729 | 2 450 | 2 391 | 2 151 | 1 846 | 1 646 | 1 348 |
| | **36 469** | 35 278 | 32 529 | 29 376 | 25 616 | 21 277 | 20 646 | 20 089 | 15 833 | 14 792 |
| **Actif à la valeur marchande (*)** | | | | | | | | | | |
| Total de la Caisse | **35 875** | 34 930 | 31 380 | 29 108 | 25 378 | 21 213 | 18 389 | 17 778 | 14 005 | 13 091 |
| Obligations au titre de : | | | | | | | | | | |
| Ententes relatives aux prestations supplémentaires | **148** | 131 | 116 | 110 | 121 | 120 | 134 | 139 | 136 | 128 |
| Régimes de retraite administrés | **528** | 502 | 437 | 395 | 341 | 345 | 2 463 | 2 362 | 1 841 | 1 719 |
| | **36 551** | 35 563 | 31 933 | 29 613 | 25 840 | 21 678 | 20 986 | 20 279 | 15 982 | 14 938 |
| **Revenu de placement gagné (comprend les gains matérialisés et non matérialisés)** | | | | | | | | | | |
| Régime de base | **2 033** | 4 598 | 2 867 | 3 692 | 4 074 | 2 625 | 310 | 3 363 | 475 | 1 576 |
| Ententes de prestations supplémentaires | **16** | 16 | 13 | 11 | 9 | 11 | 13 | 8 | 2 | 2 |
| Regimes de retraite administrés | **31** | 69 | 39 | 51 | 55 | 381 | 44 | 448 | 106 | 208 |
| | **2 080** | 4 683 | 2 919 | 3 754 | 4 138 | 3 017 | 367 | 3 819 | 583 | 1 786 |
| **Cotisations reçues pour** | | | | | | | | | | |
| Régime de base | **–** | – | 364 | 869 | 874 | 869 | 870 | 890 | 878 | 765 |
| Déficit actuariel du régime de base | **30** | 27 | 8 | 21 | 8 | 6 | 9 | 11 | 12 | 18 |
| Ententes de prestations supplémentaires | **–** | – | – | – | – | 1 | – | 1 | – | 1 |
| | **30** | 27 | 372 | 890 | 882 | 876 | 879 | 902 | 890 | 784 |
| **Versements aux participants** | | | | | | | | | | |
| Rentes versées | **916** | 817 | 761 | 699 | 661 | 570 | 491 | 414 | 373 | 328 |
| Remboursement de cotisations et d'intérêts | **121** | 178 | 149 | 104 | 89 | 67 | 51 | 43 | 37 | 43 |
| Transferts à d'autres régimes | **8** | 10 | 10 | 9 | 6 | 6 | 4 | 6 | 13 | 13 |
| | **1 045** | 1 005 | 920 | 812 | 756 | 643 | 546 | 463 | 423 | 384 |
| **Frais** | | | | | | | | | | |
| Administration | **73** | 70 | 47 | 40 | 35 | 33 | 33 | 31 | 30 | 24 |
| Placement | **34** | 28 | 30 | 24 | 25 | 22 | 18 | 16 | 15 | 13 |
| | **107** | 98 | 77 | 64 | 60 | 55 | 51 | 47 | 45 | 37 |
| **Taux de rendement annuel du total de la Caisse** | | | | | | | | | | |
| Rendement pondéré dans le temps sur la valeur marchande | **6,2 %** | 15,2 % | 10,1 % | 14,8 % | 19,3 % | 14,2 % | 1,8 % | 23,7 % | 3,9 % | 14,5 % |
| Indice repère | **4,1 %** | 14,7 % | 10,7 % | 15,1 % | 18,0 % | 16,1 % | 1,1 % | 20,5 % | 2,7 % | 14,2 % |
| Objectif à long terme | **7,5 %** | 6,8 % | 5,3 % | 5,0 % | 6,4 % | 6,0 % | 4,5 % | 6,0 % | 6,3 % | 8,0 % |

* valeur marchande au 31 décembre